

## PATRIMOINE ET COMMERCE

Société en commandite par actions au capital de €.159.724.580  
Siège social : 45 avenue Georges Mandel 75016 Paris  
395 062 540 RCS Paris  
La « **Société** »

### Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions légales, et en particulier des articles L. 22-10-76, L. 22-10-77 et L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la Société, et notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance (le « **Conseil** ») et de l'actionnariat de la Société.

#### *Cadre de référence*

Choix du code de référence :

Le Conseil a décidé de se référer, notamment pour l'élaboration du présent rapport, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext, mis à jour en septembre 2016 puis en septembre 2021 (le « **Code MiddleNext** ») lequel peut être consulté sur le site internet de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Conseil indique qu'il a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance et recommandations » du Code MiddleNext, et que ceux-ci seront revus chaque année à l'occasion de l'établissement du présent rapport, conformément à la recommandation R22 du même code.

Ce rapport indique également les modalités d'application des recommandations du Code MiddleNext.

| Recommandations                                                                                   | Respect par la société                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| R1 : Déontologie des membres du Conseil                                                           | Information visée par cette recommandation transmise aux membres du Conseil de surveillance |
| R2 : Conflits d'intérêts                                                                          | Oui                                                                                         |
| R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants                                    | Oui                                                                                         |
| R4 : Information des membres du Conseil                                                           | Oui                                                                                         |
| R5 : Formation des membres du Conseil                                                             | Oui                                                                                         |
| R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités                                          | Oui                                                                                         |
| R7 : Mise en place de comités                                                                     | Oui <sup>1</sup>                                                                            |
| R8 : Mise en place d'un comité sur la responsabilité sociale/ sociétale et environnementale (RSE) | Oui                                                                                         |
| R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil                                            | Oui                                                                                         |
| R10 : Choix de chaque membre du Conseil                                                           | Oui                                                                                         |
| R11 : Durée des mandats des membres du Conseil                                                    | Oui                                                                                         |
| R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat                                    | Oui                                                                                         |
| R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil                                       | Oui                                                                                         |
| R14 : Relation avec les actionnaires                                                              | Oui                                                                                         |

<sup>1</sup> A l'exception de la présidence du comité des rémunérations qui est assurée par Predica.



|                                                                                        |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise                       | Oui            |
| R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | Oui            |
| R17 : Préparation de la succession des dirigeants                                      | Oui            |
| R18 : Cumul contrat de travail et mandat social                                        | Non applicable |
| R19 : Indemnité de départ                                                              | Non applicable |
| R20 : Régimes de retraite supplémentaires                                              | Non applicable |
| R21 : Stock-options et attributions gratuites                                          | Oui            |
| R22 : Revue des points de vigilance                                                    | Oui            |

## I - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### 1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Patrimoine et Commerce est organisée sous la forme de société en commandite par actions. Elle est gérée et administrée par une gérance. Le contrôle permanent de sa gestion est assumé par le Conseil de surveillance.

#### 1.1 Gérance

La Société étant une société en commandite par actions, la direction de la Société est assumée par la gérance dans les termes et conditions définis par les statuts.

#### *Composition*

A la date d'établissement du présent rapport, la gérance est confiée à Monsieur Eric Duval, à Madame Pauline Boucon Duval, et à la société Duval Gestion prise en la personne de ses représentants légaux, à savoir Monsieur Eric Duval en qualité de Président et Madame Pauline Boucon Duval en qualité de Directrice Générale.

Ce choix d'avoir trois gérants repose sur la volonté de Monsieur Eric Duval et de Madame Pauline Boucon Duval de s'engager personnellement dans les fonctions de gérants pour assurer une gestion particulièrement pro-active. Le maintien d'un gérant personne morale, à savoir Duval Gestion, garantie quant à lui la permanence de fonctions. L'associé commandité, Duval Gestion, à tous pouvoirs pour désigner les gérants.

#### *Information sur les gérants*

**Eric Duval**, domicilié 45 avenue Georges Mandel à Paris (75016), est né le 6 avril 1959 à Rennes (35).

Monsieur Eric Duval est le fondateur et Président du Groupe Duval, société animant un groupe de sociétés, notamment foncières, détentrices d'un portefeuille immobilier significatif.

**Pauline Boucon Duval**, domiciliée 45 avenue Georges Mandel à Paris (75016), née le 25 août 1987 à Boulogne-Billancourt (92).

Madame Pauline Boucon Duval est Directrice Générale du Groupe Duval, société animant un groupe de sociétés, notamment foncières, détentrices d'un portefeuille immobilier significatif.

Madame Pauline Boucon Duval a été nommée le 17 juin 2020 aux fonctions de Gérante de la Société pour une durée indéterminée par le commandité sur avis du Conseil de surveillance.

**Duval Gestion**, est une société par actions simplifiée, au capital de 100.000 euros, dont le siège social est au 11 passage de la visitation à Paris (75007), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 27 mai 2009 et ayant pour numéro unique d'identification 512 695 958 RCS Paris. La société Duval Gestion a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la prise de participation ou d'intérêts, directement ou indirectement dans toute société ou entreprise ; l'animation, la gestion et l'assistance de toutes sociétés et entreprises, ainsi que la fourniture de toutes prestations de services et de conseils ; l'exercice des fonctions de gérant ainsi que des droits et obligations attachés à la qualité d'associé commandité de la société Patrimoine et Commerce. Le Président de la société Duval Gestion est Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Boucon Duval en est la Directrice Générale.

### ***Nomination et cessation des fonctions (article 13 des statuts)***

Tout nouveau gérant est désigné à l'unanimité des commandités, sans que l'accord ou l'avis de l'assemblée ne soit nécessaire, après :

- avis du conseil de surveillance dès lors que Monsieur Eric Duval est gérant de la Société ;  
ou
- autorisation préalable du conseil de surveillance, donnée dans les conditions fixées à l'article 17.2, dès lors que Monsieur Eric Duval ne serait plus gérant de la Société.

Chaque gérant souhaitant démissionner doit prévenir les autres gérants, les commandités et le Conseil de surveillance par lettres recommandées avec accusé de réception, trois (03) mois au moins avant la date à laquelle cette démission doit prendre effet, sauf accord donné par les associés commandités pour réduire ou allonger ce délai.

Lorsque les fonctions d'un gérant prennent fin, la gérance est exercée par le ou les gérants restant en fonction, sans préjudice du droit des commandités de nommer un nouveau gérant en remplacement ou de renouveler le gérant.

En cas de cessation des fonctions d'un gérant unique, il est procédé à la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants ou au renouvellement du gérant unique. Dans l'attente de cette ou ces nominations, la gérance est assurée par le ou les commandités qui peuvent alors déléguer tous pouvoirs nécessaires pour la direction des affaires sociales jusqu'à la nomination du ou des nouveaux gérants.

Chaque gérant peut être révoqué par décision unanime des commandités qui n'ont pas à motiver leur décision. Chaque gérant peut être également révoqué dans les conditions prévues par la loi, à la suite d'une action judiciaire, par décision judiciaire définitive et non susceptible d'appel, constatant l'existence d'une cause légitime de révocation.

## **1.2 Associé commandité**

### ***Identité***

L'unique associé commandité de la Société est la société Duval Gestion.

### ***Nomination et cessation des fonctions (articles 21, 22 et 24 des statuts)***

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux commandités est décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sur proposition unanime des commandités ou du commandité.

En cas de décès ou d'incapacité d'un commandité personne physique ou tout autre cas de perte de la qualité d'associé commandité, la Société n'est pas dissoute et continue avec les associés restants. Il en est de même en cas de liquidation d'un commandité personne morale.



Toute opération de fusion entraînant l'absorption d'un gérant ou de l'associé commandité par une société contrôlée par Monsieur Eric Duval, au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce entraînera le transfert au profit de la société absorbante des droits de commandité ou de gérant, selon le cas, pour autant que ladite société absorbante demeure contrôlée au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce par Monsieur Eric Duval.

Le statut d'associé commandité se perd dans les cas prévus par la loi ou en raison de la transformation de la Société dans les conditions fixées ci-dessous.

Par ailleurs, dans l'une des hypothèses suivantes :

- décès de Monsieur Eric Duval ;
- Monsieur Eric Duval viendrait à perdre le contrôle, direct ou indirect, au sens de l'article L.233-3 I du code de commerce, de Duval Gestion, associé commandité, ou cesserait d'en être le représentant légal sans être remplacé par Madame Pauline Boucon Duval ;
- Monsieur Eric Duval serait dans l'incapacité physique avérée depuis plus de 18 mois d'être gérant de la Société, ou Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Boucon Duval (ensemble) seraient dans l'incapacité légale d'être mandataire social de Duval Gestion, associé commandité gérant de la Société ;
- ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire à l'encontre de la société associée commandité ; ou
- dès lors que à la fois Monsieur Eric Duval et Duval Gestion ne seraient plus gérants de la Société, dans l'hypothèse où un associé commanditaire détenant 10% ou plus du capital social et des droits de vote de la Société proposerait à l'assemblée générale des actionnaires la transformation de la Société en société anonyme ;

Les actionnaires pourront décider, dans un délai de trois mois à compter de la survenance de l'un des événements visés ci-dessus, à la majorité requise en assemblée générale extraordinaire de mettre fin au statut de Société en commandite par actions, l'associé commandité ne pouvant s'opposer à une telle transformation.

Sous réserve des dispositions des articles L. 221-15 et L. 221-16 du Code de Commerce, dans le cas de perte de la qualité d'associé commandité y compris en cas de transformation en une autre forme sociale de la Société, ce dernier, (ou le cas échéant, ses héritiers ou ayants-droits) recevra à titre de conversion de ses parts de commandité, un nombre d'actions de la Société déterminé sur la base d'une évaluation de l'actif net de la Société et d'une évaluation des droits du commandité et des commanditaires tenant compte des droits respectifs aux dividendes et au boni de liquidation. La valeur des droits du commandité et des commanditaires sera pour les besoins de la présente clause, déterminée selon les dispositions de l'article 1843-4 du Code Civil. L'associé ayant perdu la qualité de commandité n'aura droit à aucune autre indemnité que l'indemnisation qui sera prise en compte pour la conversion des parts de commandité en actions de la Société.

### 1.3 Conseil de surveillance

#### *Composition*

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil de surveillance compte treize (13) membres :

**Monsieur Christian Louis-Victor**, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 16 décembre 2010, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nomination et prise de fonction en tant que Président le 18 mars 2015.

**Madame Lydia Le Clair**, de nationalité française - nomination le 15 juin 2009 (prise de fonction le 9 juillet 2009), dernier renouvellement de son mandat le 17 juin 2021 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**Madame Aurélie Tristant**, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**La société Predica**, représentée par Monsieur Hugues Grimaldi, de nationalité française – nomination le 30 juillet 2014, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**Madame Florence Habib-Deloncle**, de nationalité française – nomination par cooptation en remplacement de Monsieur Emmanuel Chabas, démissionnaire, le 18 février 2025, pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**Monsieur Louis-Victor Duval**, de nationalité française – nomination le 8 juin 2023 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**La société Suravenir**, représentée par Monsieur Thomas Guyot, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 27 juin 2011, dernier renouvellement le 8 juin 2023 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**La société BMR Holding**, représentée par Madame Audrey Chatain, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 8 juin 2023 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**Madame Margaux Graff**, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 8 juin 2023 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**Monsieur Axel Bernia**, membre indépendant, de nationalité française, nomination le 25 septembre 2018, dernier renouvellement le 8 juin 2023, pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**Madame Marie Monnet**, membre indépendant, de nationalité française – Nomination le 4 juillet 2014, dernier renouvellement le 13 juin 2024 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

**La société Banque Populaire Val de France**, représentée par Monsieur Mathieu Requillart, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 13 novembre 2018, dernier renouvellement le 13 juin 2024 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

**Madame Camille Barrois**, membre indépendant, de nationalité française – nomination le 13 juin 2024 pour une durée de quatre (04) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Le tableau ci-dessous récapitule, à la date du présent rapport, la composition du Conseil de Surveillance conformément à la recommandation R3 du Code Middenex :

| Nom, prénom, titre ou fonction                                     | Représentant permanent (si personne morale)                                                                     | Membres du Conseil |     | Année de première nomination | Echéance du mandat | Comité d'Audit | Comité d'investissement <sup>(1)</sup> | Comité des rémunérations | Comité RSE | Expérience et expertise apportées                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----|------------------------------|--------------------|----------------|----------------------------------------|--------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                    |                                                                                                                 | OUI                | NON |                              |                    |                |                                        |                          |            |                                                                                                         |
| Christian Louis-Victor<br><b>Président du Conseil</b>              |                                                                                                                 | OUI                |     | 2010                         | 2024               | Président      | -                                      | -                        |            | Compétences particulières en matière financière et comptable                                            |
| Lydia Le Clair<br><b>Membre du Conseil</b>                         |                                                                                                                 | NON                |     | 2009                         | 2024               | Membre         | -                                      | -                        | Membre     | Compétences particulières en matière financière et comptable, financements et enjeux RSE                |
| SURAVENIR<br><b>Membre du Conseil</b>                              | Thomas Guyot<br>(au Conseil de surveillance et au Comité RSE)<br>Alexa Sempiana<br>(au Comité d'investissement) | OUI                |     | 2011                         | 2026               | -              | Membre                                 | -                        | Membre     | Compétences particulières en matière de financement immobilier, d'expertise immobilière et d'enjeux RSE |
| Marie Tournier-Monnet<br><b>Membre du Conseil</b>                  |                                                                                                                 | OUI                |     | 2014                         | 2027               | -              | -                                      | -                        | Présidente | Compétences particulières en matière d'exploitation immobilière et enjeux RSE                           |
| PREDICA<br><b>Membre du Conseil</b>                                | Hugues Grimaldi                                                                                                 | NON                |     | 2014                         | 2024               | -              | Membre                                 | Président                | -          | Compétences particulières en matière de financement immobilier et d'expertise immobilière               |
| BMR HOLDING<br><b>Membre du Conseil</b>                            | Audrey Chatain<br>(au Conseil de surveillance)<br>et Bernard Robbe<br>(au Comité d'investissement)              | OUI                |     | 2017                         | 2026               | -              | Président                              | -                        | -          | Compétences particulières en matière financière et comptable, et expertise immobilière                  |
| Margaux Graif<br><b>Membre du Conseil</b>                          |                                                                                                                 | OUI                |     | 2017                         | 2026               | -              | -                                      | -                        | Membre     | Compétences particulières en expertise immobilière et enjeux RSE                                        |
| Florence Habib-Deloncle <sup>(2)</sup><br><b>Membre du Conseil</b> |                                                                                                                 | NON                |     | 2025                         | 2024               | -              | -                                      | -                        | -          | Compétences particulières en matière de financement immobilier et d'expertise immobilière               |
| Aurélie Tristant<br><b>Membre du Conseil</b>                       |                                                                                                                 | OUI                |     | 2017                         | 2024               | -              | -                                      | Membre                   | -          | Compétences particulières en matière de financement immobilier et d'expertise immobilière               |

|                                                                     |   |     |      |      |   |        |   |        |                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|---|-----|------|------|---|--------|---|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axel Berrula<br>Membre du Conseil                                   | - | OUI | 2018 | 2026 | - | -      | - | -      | Compétence particulière en finance d'entreprise et rachat d'entreprise                                  |
| Mathieu Requillart<br>(au Conseil de surveillance et au Comité RSE) |   |     |      |      |   |        |   |        |                                                                                                         |
| Banque Populaire Val de France<br>Membre du Conseil                 |   | OUI | 2018 | 2027 | - | Membre | - | Membre | Compétences particulières en matière de financement immobilier, d'expertise immobilière et d'enjeux RSE |
| Thierry Querne<br>(au Comité d'investissement)                      |   |     |      |      |   |        |   |        |                                                                                                         |
| Louis-Victor Duval<br>Membre du Conseil                             | - | NON | 2023 | 2026 |   |        |   |        | Compétences particulières en matière d'expertise immobilière                                            |
| Claudille Barrois<br>Membre du Conseil                              |   | OUI | 2024 | 2027 |   |        |   |        | Compétences particulières en matière d'expertise immobilière                                            |

- (1) Philippe VERGELY n'est pas membre du Conseil de surveillance mais est membre du Comité d'investissement.
- (2) Emmanuel Chabas, membre non indépendant, a démissionné de ses fonctions de membre lors du Conseil de surveillance avec effet au 18 février 2025. Il était membre du Conseil de surveillance depuis le 24 avril 2017 et son mandat devait être renouvelé lors de la prochaine assemblée en date du 12 juin 2025. Monsieur Emmanuel Chabas était également membre du comité d'audit. Florence Habib-Deloncle a été nommée par cooptation lors du Conseil de surveillance en date du 18 février 2025 en remplacement d'Emmanuel Chabas. Le renouvellement du mandat de Madame Florence Habib-Deloncle pour une durée de 4 ans sera proposé à l'assemblée générale du 12 juin 2025, sous réserve de la ratification de sa cooptation.

En application de la recommandation R10 du Code MiddleNext, une information concernant l'expérience et les compétences de chaque membre du Conseil dont la nomination ou le renouvellement était soumis au vote ou à ratification, a été communiquée à l'assemblée générale et mise en ligne sur le site internet de la Société.

Présentation des membres

Les biographies des membres du Conseil figurent dans le Document d'Enregistrement Universel publié par la Société.

Nomination et cessation des fonctions (article 15 des statuts)

15.1 La Société est pourvue d'un conseil de surveillance composé d'un nombre minimum de 3 (trois) membres et de 15 (quinze) membres au plus, choisis parmi ou en dehors des actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité, ni de représentant légal de commandité, ni celle de gérant.

15.2 Les membres du conseil de surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires avec accord préalable de la gérance sur toute nouvelle nomination ou renouvellement. Les actionnaires ayant la qualité de commandité ne peuvent participer au vote des résolutions correspondantes.

15.3 La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de quatre (4) années. Toutefois, toute Assemblée générale réunie à compter de l'Assemblée générale réunie le 27 juin 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, y compris cette Assemblée, peut procéder à des nominations ou renouvellements pour une durée inférieure afin de permettre un renouvellement par roulement du Conseil de surveillance. La durée des fonctions prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes du dernier exercice social précédant l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres en fonction. Si cette proportion vient à être dépassée, le membre le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.

CW

15.4 En cas de vacance par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le conseil de surveillance peut, avec l'accord préalable de la gérance, coopter à titre provisoire un ou plusieurs membres en remplacement ; il est tenu de le faire dans les quinze jours qui suivent la vacance si le nombre de ses membres tombe en dessous de trois ; ces nominations sont ratifiées par la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le membre remplaçant ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration des fonctions de son prédécesseur.

Si cette ou ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'assemblée générale, les délibérations du conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

#### *Liste des mandats sociaux*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, applicables sur renvoi de l'article L. 22-10-78 du Code de commerce, est en annexe au présent rapport la liste des mandats et fonctions de chacun des gérants et membres du Conseil de surveillance.

#### *Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil*

Le Conseil est composé à ce jour de six (06) hommes et sept (07) femmes, soit 53,85% de femmes. Ce pourcentage respecte les dispositions de l'article L. 226-4-1 du Code de commerce.

### **1.4 Préparation et organisation des travaux du Conseil**

#### *Pouvoirs du Conseil (article 17 des statuts)*

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Conformément à la loi, le Conseil a droit à la communication par la Gérance des mêmes documents que ceux mis à la disposition des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil doit statutairement être consulté pour donner son accord, à la majorité simple, par la Gérance préalablement à la prise des décisions importantes suivantes :

- tout investissement de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- tout désinvestissement de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- tout engagement de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- la conclusion par la Société ou l'une de ses filiales de tout contrat de prêt d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- l'approbation du budget annuel consolidé de la Société ;
- la modification des grands axes de développement stratégiques de la Société et de ses filiales ;
- la nomination d'un gérant autre que Duval Gestion dès lors que Monsieur Eric Duval ne serait plus gérant de la Société.

Les seuils ci-dessus sont indexés annuellement, et pour la première fois au 1er janvier 2010, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de référence est l'indice du troisième trimestre 2008, l'indice de comparaison est le dernier indice ICC paru au 1er janvier de chaque année. A la date des présentes, le seuil est donc de 26 888 331,24 euros.

Conformément à la loi, le Conseil établit un rapport à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui statue sur les comptes de la Société : le rapport est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes annuels de l'exercice.

Le Conseil décide des propositions d'affectation des bénéfices et de mise en distribution des réserves ainsi que des modalités de paiement du dividende, en numéraire ou en actions, à soumettre à l'assemblée générale des commanditaires.

Le Conseil établit un rapport sur toute augmentation ou réduction de capital de la Société proposée aux actionnaires.

Le Conseil, après en avoir informé par écrit le ou les gérants, peut, s'il l'estime nécessaire, convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, en se conformant aux dispositions légales relatives aux formalités de convocation.

Sur proposition de son Président, le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, sans que leur nombre puisse être supérieur à trois.

Ils sont nommés pour une durée d'un an et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment et pour quelque cause que ce soit être mis fin à celles-ci par le Conseil.

Les censeurs ont un rôle de conseil et sont chargés d'assister le Conseil sans pouvoir, en aucun cas, s'y substituer. Ils sont convoqués aux séances du Conseil et assistent aux délibérations avec voix consultative et sans que leur absence ne puisse nuire à la valeur des délibérations. Ils peuvent également assister aux comités du Conseil dans lesquels ils auront été nommés membres ou y participer ponctuellement sur invitation.

Les censeurs peuvent recevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions, prélevée sur le montant de la rémunération allouée au Conseil (ex-jetons de présence). Ce montant est fixé par le Conseil.

Le Conseil de surveillance ne dispose pas de pouvoir particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.

### *Durée des mandats*

La durée statutaire du mandat de membre du Conseil est de quatre (04) années, et ce afin de prendre en compte les préconisations en la matière du Code MiddleNext de septembre 2021, qui recommande que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, conformément à la recommandation R11 du Code MiddleNext.

Par ailleurs, et toujours dans le but de prendre en compte les préconisations en la matière du Code MiddleNext, il a été proposé et voté à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, tenue en 2017, la modification des statuts de la Société afin de permettre des nominations ou renouvellements, à titre exceptionnel, pour des durées inférieures, permettant de mettre en place un renouvellement par roulement du Conseil.

Ainsi, lors des assemblées générales tenues en 2017 et 2018, les mandats des membres du Conseil arrivés à échéance ont été renouvelés pour des durées allant de deux (02) à quatre (04) années, et un nouveau membre a été nommé pour une durée exceptionnelle de deux (02) exercices. Le renouvellement par roulement du Conseil ayant été mis en place, tous les renouvellements seront désormais à nouveaux proposés pour la durée statutaire de quatre (04) années.

En conséquence le Conseil est désormais renouvelé par tiers, répartis en deux séries de cinq (05) membres et une série de trois (03) membres.

En raison du renouvellement de certains mandats, de la nomination d'un nouveau membre et du non-renouvellement du mandat de M. Christian Louis-Victor lors de l'assemblée générale



ordinaire annuelle à venir le 12 juin 2025, le Conseil continuerait d'être renouvelé en deux séries de cinq (05) membres et une série de trois (03) membres.

### *Membres indépendants*

Lors de sa séance du 18 février 2025, le Conseil a rappelé la définition de l'indépendance d'un membre telle qu'elle est décrite par le code MiddleNext auquel fait référence le règlement intérieur du Conseil. Ainsi :

*Un [administrateur] est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par [administrateur] indépendant, il faut entendre, au-delà du simple caractère non exécutif, toute personne dépourvue de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.*

Le Code MiddleNext précise, en sa recommandation R3, que cinq (05) critères permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil de surveillance a procédé, lors de sa réunion en date du 18 février 2025 à l'examen de la situation de chacun des Membres, étant précisé qu'il a décidé de considérer comme actionnaire de référence tout actionnaire détenant au moins 15% du capital et/ou des droits de vote et il a considéré qu'un pourcentage de droits de vote significatif est un pourcentage supérieur à 15%.

Après examen de la situation personnelle des membres, lors de la réunion du 18 février 2025, le Conseil a décidé, à l'unanimité, que Mesdames Marie Monnet, Aurélie Tristant, Camille Barrois et Margaux Graff, ainsi que Messieurs Christian Louis-Victor et Axel Bernia, et les sociétés Suravenir, représentée par Monsieur Thomas Guyot, BMR Holding représentée par Madame Audrey Chatain et Banque Populaire Val de France, représentée par Monsieur Matthieu Requillart pouvaient être désignés comme membres indépendants.

Le Conseil, à ce jour, est composé de treize (13) membres dont neuf (09) sont déclarés comme indépendants, en application de la recommandation R3 du Code MiddleNext.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2025, le Conseil sera composé de treize (13) membres dont neuf (09) indépendants.

### *Fréquence des réunions*

La recommandation R6 du Code MiddleNext recommande un minimum de quatre (04) réunions annuelles.

La fréquence et la durée des réunions permettent ainsi un examen approfondi des thèmes abordés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil s'est réuni six (06) fois.

Le taux de participation moyen aux réunions correspondant au nombre de personnes présentes et représentées est de 87,52%.

### ***Convocation des membres***

Les statuts de la Société prévoient que la convocation des membres peut intervenir par lettre simple ou par tout moyen de communication électronique.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que sauf cas d'urgence, la convocation des membres du Conseil doit intervenir au moins une semaine avant la date de tenue de la réunion du Conseil. Si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés, le Conseil peut se réunir sans délai sur convocation verbale. Les réunions peuvent être convoquées par le Président du Conseil, ainsi que par la moitié au moins de ses membres ou par chacun des gérants ou encore par chacun des commandités de la Société. Le ou les gérants doivent être convoqués aux réunions auxquelles ils assistent à titre simplement consultatif. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

### ***Prises de décision par les membres du Conseil***

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des Membres du Conseil sont présents ou réputés présents à la séance, sans qu'il ne soit tenu compte des membres représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Membres du Conseil qui participent au Conseil par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective à la réunion et permettant une retransmission en continu des débats et délibérations, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote, un membre présent ne pouvant représenter qu'un seul membre absent sur présentation d'un pouvoir exprès. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

### ***Information et formation des membres du Conseil***

En application des recommandations R4 et R5 du Code MiddleNext, le règlement intérieur de la Société organise l'information et la formation des membres du Conseil.

Le Président communique de manière régulière aux membres du Conseil, et entre deux séances au besoin, toute information pertinente concernant la Société.

Chaque membre du Conseil peut bénéficier de toute formation nécessaire au bon exercice de sa fonction de membre du Conseil - et le cas échéant, de membre de Comité - dispensée par la Société ou approuvée par elle.

Conformément à la recommandation R5 du Code MiddleNext modifié en septembre 2021, un plan de formation triennale a été mis en place et validé par le Conseil de surveillance du 12 avril 2022.

Aucun membre du Conseil n'a suivi de formation depuis sa mise en place et validation le 12 avril 2022.

Le plan de formation triennale a, par conséquent, été reconduit et validé par le Conseil en date du 05 décembre 2024.

Ci-après le plan qui a été proposé aux membres du conseil :

|                                                                                     | Année 1     | Année 2     | Année 3   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-----------|
| Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de sociétés pour N+1 | 0,5j        | 0,5j        | 0,5j      |
| La RSE pour de vrai                                                                 | 2j 2j 2j 2j |             |           |
| Formation des administrateurs d'entreprise pour une gouvernance raisonnable         |             | 2j 2j 2j 2j |           |
| Reporting de durabilité : Comment mettre en œuvre les nouvelles réglementations ?   |             |             | 0,5j      |
| Communication financière : règles, pratiques et sanctions                           |             |             | 0,5j      |
| Total jours de formation / an / administrateur                                      | 8,5 jours   | 8,5 jours   | 1,5 jours |

Chaque année

« Le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs de sociétés pour N+1 ».

Date : le 17 février 2025 en visioconférence.

Durée : 0,5 j.

Année 01 (2025)

« La RSE pour de vrai ».

Dates : 21-22 janvier ; 11-12 mars ; 1<sup>er</sup>-2 avril ; 13-14 mai 2025.

Durée : 8 jours (4 x 2 jours).

Objectif :

- o Mieux appréhender les enjeux de la RSE (bases essentielles à connaître et outils pratiques pour mettre en place la RSE) ;
- o Découvrir les points de vue et les attentes des différentes parties prenantes.

Année 02 (2026)

« Formation des administrateurs d'entreprise pour une gouvernance raisonnable ».

Durée : 8 jours (4 x 2 jours).

Objectif :

- o Renforcer ses compétences (juridiques, financières, comportementales...) et professionnaliser ses interventions ;
- o Connaître et maîtriser les missions d'un conseil ;
- o Identifier les leviers pour améliorer son fonctionnement.



## Année 03 (2027)

« Reporting de durabilité : Comment mettre en œuvre les nouvelles réglementations ? ».

Durée : 0.5 j.

« Communication financière : règles, pratiques et sanctions ».

Durée : 0.5 j.

En vue de compléter leur information, les membres du Conseil peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe, y compris des membres de la Gérance, sur les sujets figurant à l'ordre du jour du Conseil. Ils font part de leur demande au Président du Conseil. Il est répondu à leurs questions dans les meilleurs délais.

### *Tenue des réunions*

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit spécifié dans la convocation. Ces réunions peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout moyen de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil, garantissant leur participation effective à la réunion du Conseil et permettant une retransmission en continu des débats et délibérations, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote, un membre présent ne pouvant représenter qu'un seul membre absent sur présentation d'un pouvoir exprès. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux consignés dans un registre spécial et signés par le Président de séance et par le secrétaire du Conseil ou par la majorité des membres présents.

### *Règlement intérieur*

Le règlement intérieur, dans sa version en vigueur à la date des présentes, régit le fonctionnement et l'organisation du Conseil, conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext.

Ce règlement intérieur adopté par le Conseil comprend en outre, en application de la recommandation R9 du code MiddleNext une « Charte du membre du conseil de surveillance » ainsi qu'un « Code d'éthique relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié, le manquement d'initié et les manipulations de marché ».

Le règlement intérieur prévoit également :

- conformément à la recommandation R2 du Code MiddleNext, la mise à jour annuellement par chaque membre du Conseil de ses déclarations sur l'existence éventuelle de conflits d'intérêts et la revue annuelle par le Conseil des conflits d'intérêts connus.
- conformément à la recommandation R14 du Code MiddleNext, la possibilité pour le Conseil d'organiser des réunions avec les actionnaires significatifs n'étant pas représentés au Conseil, ainsi que des rencontres entre la gérance et les actionnaires significatifs qui le souhaitent, préalablement à la tenue de l'assemblée générale.
- conformément à la recommandation R14 du Code MiddleNext, également : porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires, et s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

- o conformément à la nouvelle recommandation R15 du Code MiddleNext : que le Conseil vérifie que la politique visant à l'équilibre homme-femme et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de la Société est bien appliquée.

### *Evaluation*

Conformément à la recommandation R13 du Code MiddleNext, le règlement intérieur de la Société adopté par le Conseil le 02 décembre 2021 et modifié le 18 février 2025, prévoit qu'une fois par an, le Conseil débat de son propre fonctionnement, et propose le cas échéant des amendements à son règlement intérieur.

Un questionnaire d'« autoévaluation par les membres du Conseil de surveillance de Patrimoine & Commerce » a été envoyé à tous les membres le 25 novembre 2024.

Parmi les questions posées figurent notamment les réunions et organisation du Conseil de surveillance, les comités du Conseil, les missions du Conseil de surveillance, l'encadrement, le fonctionnement et l'accompagnement des membres du Conseil de la gouvernance,...

Huit (08) membres sur treize (13), ont retourné le questionnaire. L'évaluation d'ensemble est satisfaisante, voire très satisfaisante.

Parmi les réponses reçues, un membre a souligné la qualité des documents et un autre l'efficacité et la transparence au sein des réunions du Conseil.

Un seul membre a fait état d'une satisfaction modérée, en particulier en ce qui concerne le nombre de réunions et le niveau de préparation.

Le Conseil lors de sa réunion du 05 décembre 2024 a débattu de son propre fonctionnement et les membres du Conseil ont déclaré les conflits d'intérêts suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- A l'occasion de l'entrée au capital de la Société de la SNC CACF INVESTISSEMENTS FONCIERS, Monsieur Hugues Grimaldi, représentant de la société Prédica et Monsieur Emmanuel Chabas, Responsable Immobilier de CREDIT AGRICOLE Assurances, n'ont pas participé aux délibérations et au vote, lors du conseil du 25 avril 2024, de l'augmentation de capital réservée compte tenu des liens capitalistiques entre la SNC CACF INVESTISSEMENTS FONCIERS, filiale de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, et CREDIT AGRICOLE Assurances.
- Madame Lydia Le Clair et Monsieur Louis-Victor Duval, du fait de leur fonctions dirigeantes au sein de la société Groupe Duval, ont indiqué le 5 décembre 2024 être en situation de conflit d'intérêt au sujet du projet d'acquisition de 13 sociétés détenus par des sociétés dans lesquelles la société GROUPE DUVAL et/ou ses dirigeants (ou les membres de leur famille) détiennent une participation directe ou indirecte. M. Louis-Victor Duval et Mme Lydia Le Clair ont décidé de quitter la séance du Conseil de Surveillance en date du 5 décembre 2024 qui a statué sur ce projet. Ils avaient par ailleurs décidé de ne pas participer au Conseil de Surveillance qui s'est tenu le 1er octobre 2024 et qui portait également sur ce projet.

### *Réunions et travaux du Conseil*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Conseil de Patrimoine et Commerce a tenu les réunions suivantes :

Réunion du 20 février 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; Examen du caractère indépendant des Membres du Conseil ; Renouvellement de mandat de membres du Conseil de Surveillance ; Renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes ; Point sur

l'activité de la Société et de ses filiales, présenté par la Gérance ; Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 arrêtés par la Gérance ; Approbation des éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; Avis consultatif sur les éléments de la politique de rémunération de la Gérance conformément à l'article L. 22-10-76 du Code de commerce ; Approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise ; Etablissement du rapport du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 226-9 al.2 du Code de commerce, comprenant le rapport sur les augmentations ou réductions de capital de la Société proposés aux actionnaires ; Examen des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce ; Examen de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale d'actionnaires relevant de la compétence du Conseil de Surveillance ; Questions diverses.

Réunion du 25 avril 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; Projet d'augmentation de capital réservée à un investisseur ; Examen de l'ordre du jour modifié de l'assemblée générale des actionnaires relevant de la compétence du Conseil de Surveillance et modification du rapport du Conseil à présenter à l'assemblée générale ; Questions diverses.

Réunion du 13 juin 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; Prise d'acte de la nomination de Camille Barrois en tant que membre du conseil de surveillance et du renouvellement des mandats de la société Banque Populaire Val de France et de Marie Monnet en tant que membres du conseil de surveillance ; Renouvellement du mandat de la société Banque Populaire Val de France et nomination de Bernard Robbe en tant que membres du comité d'investissement ; Nomination de Bernard Robbe en tant que président du comité d'investissement ; Renouvellement des mandats de Marie Monnet et de la société Banque Populaire Val de France en tant que membres du comité RSE ; Point sur l'activité ; Questions diverses.

Réunion du 23 juillet 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; Point sur l'activité ; Examen des comptes semestriels (1er janvier – 30 juin 2024) et du rapport du Comité d'audit ; Calendrier 2025 des réunions du Conseil ; Point sur les conventions réglementées ; Questions diverses.

Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; Point d'étape dans l'analyse du projet d'acquisition du portefeuille détenus par des sociétés dans lesquelles la société GROUPE DUVAL et/ou ses dirigeants détiennent une participation directe ou indirecte ; Questions diverses.

Réunion du 05 décembre 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; Point sur l'activité de la Société ; Présentation du prévisionnel d'atterrissage de l'année 2024 et du budget de l'année 2025 ; Compte-rendu de la réunion du Comité des rémunérations du 05 décembre 2024 ; Politique de rémunération des membres du conseil de surveillance au titre de l'année 2025 ; Point sur la gouvernance ; Revue du règlement intérieur et des conflits d'intérêts ; Renouvellement du plan de formation triennal ; Résultat de l'audit du projet d'acquisition du portefeuille détenu par des sociétés dans lesquelles la société Groupe Duval et/ou ses dirigeants détiennent une participation directe ou indirecte ; Prise de décision à ce titre sur avis du comité d'investissement ; Autorisation de conclusion de conventions avec des personnes indirectement intéressées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce par renvoi de l'article L. 226-10 du même code ; Questions diverses

### **1.5. Comités émanant du Conseil de Surveillance**

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext, la Société a créé un Comité d'audit, un Comité d'investissement, ainsi qu'un Comité des rémunérations, respectivement les 24 février 2010, 27 janvier 2011 et 04 avril 2012.

Le Comité d'audit, comme le comité d'investissement, sont présidés par un membre indépendant du Conseil de surveillance.

Le Comité des rémunérations est présidé par un membre non indépendant. Ce choix a été guidé par l'expérience de Prédica, représentée par Monsieur Grimaldi, en la matière, par l'absence de conflit d'intérêt sur ce sujet puisqu'il n'est pas lié à la gérance et par le fait que les éléments de rémunération de la gérance sont fixés dans les statuts. Toutefois, compte tenu du rôle accru qui va être donné au comité des rémunérations (puis au conseil de surveillance) dans la définition des critères RSE devant avoir un impact sur la rémunération variable annuelle de la gérance et compte tenu de la mise en place, au cours de l'année 2025, d'une rémunération variable à long terme de cette même gérance, des réflexions sont en cours afin de faire évoluer la composition du comité des rémunérations et se conformer à la recommandation R7 du code MiddleNext.

Conformément à la recommandation R8 du Code MiddleNext, la Société a créé un Comité sur la responsabilité sociale/ sociétale et environnementale (RSE) le 02 décembre 2021.

Le Comité RSE est présidé par un membre indépendant du Conseil de surveillance.

### Comité d'audit

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext, le Conseil a décidé, à l'occasion de sa réunion du 24 février 2010, de créer un Comité d'audit.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Les membres actuels du Comité d'audit sont les suivants :

**Monsieur Christian Louis-Victor**, membre indépendant, nomination le 28 avril 2014, dernier renouvellement le 17 juin 2021.

**Madame Lydia Le Clair**, nomination le 24 février 2010, dernier renouvellement du mandat le 17 juin 2021.

**Monsieur Emmanuel Chabas**, nomination le 27 juin 2017 dernier renouvellement du mandat le 17 juin 2021, démission avec effet au 18 février 2025

Le Comité d'audit est présidé par un membre indépendant, Monsieur Christian Louis-Victor depuis le 28 avril 2014.

Conformément au règlement intérieur, au moins un tiers des membres sont indépendants.

### *Fréquence des réunions et compte-rendu*

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'audit s'est réuni deux (02) fois.

Réunion du 14 février 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité ; Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, arrêtés par la Gérance ; Examen de la documentation établie par la Gérance ; Rapport du Comité relatif aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à destination du Conseil de surveillance ; Examen des mandats des Commissaires aux comptes ; Recommandation du Comité sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ; Questions diverses.

Cette réunion s'est tenue en présence des deux Commissaires aux comptes de la Société.

Réunion du 22 juillet 2024 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité ; Présentation des comptes semestriels et du rapport financier semestriel (1er janvier – 30 juin

2024); Rapport du comité relatif aux comptes semestriels à destination du Conseil de surveillance ; Questions diverses

Cette réunion s'est tenue en présence des deux (02) Commissaires aux comptes de la Société.

Les Gérants ne participent à aucune réunion du comité d'audit.

### *Missions et attributions*

Le Comité d'audit assiste le Conseil dans son rôle de surveillance et de contrôle de la Société. Le Comité d'audit est chargé des missions suivantes :

### **Les comptes**

Le Comité d'Audit doit :

- procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels, et semestriels avant que le Conseil en soit saisi ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisées dans l'établissement des comptes sociaux et comptes consolidés et prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux Comptes, la gérance, la direction financière, l'audit interne ou tout autre personne du management ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ; il peut recourir à une expertise extérieure à la Société ;
- examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intermédiaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;
- veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
- être informé annuellement de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.

### **Le contrôle externe**

Le Comité d'Audit doit :

- superviser les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux Comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- adresser au Conseil une recommandation sur les Commissaires aux Comptes dont la désignation ou le renouvellement va être proposé à l'assemblée générale. Sauf lorsqu'elle concerne le renouvellement, cette recommandation doit être justifiée et comporter au moins deux choix possibles classés par ordre de préférence ;
- superviser les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes ;
- s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance qui leurs sont applicables, telles que définies par la loi et le règlement européen n°537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;
- pré-approuver toute mission confiée aux Commissaires aux Comptes en dehors de l'audit ;



- assurer le suivi de la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission, en tenant compte des constatations et conclusions du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) consécutives aux contrôles d'assurance qualité que celui-ci peut réaliser ;
- examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux Comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et les recommandations et suites qui leur sont données ;
- arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux Comptes et la gérance susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

## **Le contrôle interne**

Le Comité d'Audit doit :

- évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- être informé par la gérance, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques.

## **Les risques**

Le Comité d'Audit doit :

- prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe ;
- examiner la politique de maîtrise des risques et les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Le Comité d'Audit rend régulièrement compte au Conseil de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à garantir l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il doit également informer sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

## **Comité d'investissement**

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext, le Conseil a décidé, à l'occasion de sa réunion du 27 janvier 2011, de créer un Comité d'investissement.

Le Comité d'investissement est composé de trois (03) à sept (07) membres désignés par le Conseil, et choisis parmi ses membres ou, en dehors, dans la limite d'un quart des membres du Comité d'investissement.

Les personnalités extérieures désignées comme membres du Comité d'investissement sont nommées en raison de leur expérience professionnelle de nature à apporter une expertise réelle et reconnue au Comité d'investissement.

Les membres actuels du Comité d'investissement sont :

**La société BMR Holding**, représentée par Monsieur Bernard ROBBE, nommée le 8 juin 2023 et membre indépendant. La société BMR Holding a désigné Monsieur Bernard ROBBE en tant que représentant permanent au Comité d'investissement en remplacement de Madame Audrey CHATAIN. Le Conseil de Surveillance a pris acte de cette désignation lors de sa réunion en date du 13 juin 2024.

**La société Suravenir**, représentée par Madame Alexa SEMPIANA, nommée le 14 décembre 2011, dernier renouvellement le 8 juin 2023. Il s'agit d'un membre indépendant.

**Monsieur Philippe VERGELY**, nommé le 20 février 2024 pour une durée de quatre (04) ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Il s'agit d'un membre extérieur.

**La société Prédica**, représentée par Monsieur Hugues Grimaldi, nommé le 22 septembre 2020, dernier renouvellement du mandat le 17 juin 2021.

**La société Banque Populaire Val de France**, représentée par Monsieur Thierry Querné, nommée le 25 septembre 2018, dernier renouvellement du mandat le 13 juin 2024. Il s'agit d'un membre indépendant.

Le Comité d'investissement est présidé par BMR HOLDING, représentée par Monsieur Bernard ROBBE depuis le 13 juin 2024 pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Il peut être réuni à tout moment. Les convocations sont adressées par tous moyens écrits. Elles peuvent être verbales et sans délai en cas de présence de l'ensemble des membres du Comité d'investissement.

La Gérance est invitée à participer aux réunions du Comité d'investissement pour présentation des dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

### *Fréquence des réunions et compte-rendu*

Au cours de l'exercice 2024, le Comité d'investissement s'est réuni trois (03) fois.

Réunion du 20 février 2024 : Validation et approbation du projet de procès-verbal de la précédente réunion ; Prise d'acte de la désignation d'un nouveau représentant permanent de la société Suravenir au Comité ; Proposition d'investissement à L'Isle d'Abeau (Isère).

Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024 : Approbation du projet de procès-verbal de la précédente réunion ; Prise d'acte de la nomination d'un nouveau membre, du renouvellement du mandat d'un membre, de la désignation d'un nouveau représentant permanent de la société BMR HOLDING et de la nomination d'un nouveau Président au Comité d'Investissement ; Information sur un projet d'investissement à SAINT-EGREVE (38) ; Présentation du projet d'acquisition d'actifs détenus par des sociétés dans lesquelles la société GROUPE DUVAL et/ou ses dirigeants détiennent une participation directe ou indirecte.

Réunion du 5 décembre 2024 : Approbation du projet de procès-verbal de la précédente réunion ; Résultat de l'audit du projet d'acquisition du portefeuille détenu par des sociétés dans lesquelles la société GROUPE DUVAL et/ou ses dirigeants détiennent une participation directe ou indirecte ; Avis du comité.

Les Gérants ne participent à aucune réunion du comité d'investissement.

### *Missions et attributions*

Le Comité émet un avis, sur tout projet d'investissement ou de désinvestissement préparé par la Gérance, pour lesquels il est saisi dans les conditions suivantes :

- a) Le Comité d'investissement émet obligatoirement un avis sur tous les projets d'investissements ou de désinvestissements de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros.

Ces avis sont communiqués par le président du Comité d'investissement au Président du Conseil pour diffusion à chacun des membres du Conseil au moins 24 heures avant la



réunion du Conseil appelée à donner son avis sur les décisions d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 20 millions d'euros, en application des stipulations de l'article 17.2 des statuts de la Société.

b) Le Comité d'investissement peut être volontairement consulté à la seule initiative de la Gérance sur tout projet d'investissement inférieur à 20 millions d'euros.

Ces avis sont résumés et communiqués pour information aux membres du Conseil par le président du Comité d'investissement à l'occasion de la plus proche réunion du Conseil suivant chaque réunion du Comité d'investissement.

c) Le Comité d'investissement est nécessairement consulté sur tout projet d'investissement, quel que soit son montant, engendrant une ou plusieurs conventions avec une partie liée relevant du champ d'application de l'article L. 225-38 du code de commerce par renvoi de l'article L. 226-10 du même code.

Ces avis sont communiqués par le président du Comité d'investissement à chacun des membres du Conseil au moins 24 heures avant la réunion du Conseil appelée à autoriser la ou les convention(s) concernée(s) relevant du champ d'application de l'article L. 225-38 du code de commerce par renvoi de l'article L. 226-10 du même code.

Le seuil de 20 millions d'euros est indexé annuellement, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de référence est l'indice du troisième trimestre 2008, l'indice de comparaison est le dernier indice ICC paru au 1er janvier de chaque année.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Gérance a pris l'initiative de solliciter l'avis du Comité sur l'ensemble des projets d'investissement et de désinvestissement, quel que soit leur montant, comme elle le fait systématiquement depuis la création du Comité.

### **Comité des rémunérations**

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext, le Conseil a décidé, à l'occasion de sa réunion du 04 avril 2012, de créer un Comité des rémunérations.

Le Comité est composé d'un maximum de cinq (05) membres choisis, parmi les membres du Conseil de surveillance.

Les membres actuels du Comité des rémunérations sont :

**La société Prédica, représentée par Monsieur Hugues Grimaldi**, nommée le 22 septembre 2020, dernier renouvellement le 17 juin 2021.

**Madame Aurélie Tristant**, nommée le 08 juin 2023, membre indépendant.

Le Comité des rémunérations est présidé par Prédica depuis le 02 décembre 2020.

Le Comité se réunit sur convocation de son président, ou à la demande du Conseil, ou de son président.

### ***Fréquence des réunions et compte-rendu***

Au cours de l'exercice 2024, le Comité des rémunérations s'est réuni une (01) fois.

Réunion du 05 décembre 2024 : Validation et approbation du projet de procès-verbal de la précédente réunion ; Proposition sur le montant et la répartition de la rémunération des membres du conseil de surveillance pour l'année 2025

Les Gérants ne participent à aucune réunion du comité des rémunérations.

### *Missions et attributions*

Le Comité a pour mission de formuler des avis ou recommandations au Conseil en matière de rémunération des gérants, des membres du Conseil et des personnes clés de la Société.

Le niveau et les modalités de rémunération des gérants doivent respecter les principes d'exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Il propose au Conseil un montant global pour les rémunérations de ses membres qui doit être proposé à l'assemblée générale de la Société et lui donne un avis sur la répartition de la rémunération globale allouée par l'assemblée générale entre les membres du Conseil et les membres de ses comités. Le cas échéant, il formule des propositions concernant les rémunérations exceptionnelles allouées par le Conseil à ses membres pour des missions ou mandats spécifiques qui leur seraient confiés.

Il examine et émet un avis sur la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites et sur toute attribution d'options ou d'actions gratuites ou de toute autre forme d'intéressement au bénéfice des dirigeants de la Société, ainsi que sur toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre réservée aux salariés.

Le Comité peut convier à ses réunions des membres de la direction de la Société ou toute autre personne appartenant ou non à la Société.

Les gérants sont invités à chacune des réunions du Comité des Rémunérations.

Le Comité peut se faire assister, aux frais de la Société, par tout expert ou spécialiste de son choix, interne ou externe, après en avoir informé le Président du Conseil.

Les avis du Comité sont pris à la majorité simple des membres présents ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

En aucun cas un membre du Comité ne peut prendre part aux discussions ou à la formalisation d'une proposition ou d'un avis concernant ses propres avantages ou sa rémunération.

### **Comité sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale (RSE)**

Conformément à la recommandation R8 du Code MiddleNext, le Conseil a décidé, à l'occasion de sa réunion du 02 décembre 2021, de créer un Comité RSE.

Le comité RSE est composé d'un maximum de cinq (5) membres choisis parmi les membres du Conseil, et est présidé par un membre indépendant.

Les personnalités extérieures désignées comme membres du Comité RSE sont nommées au regard de leur expertise.

Les membres actuels du Comité RSE sont :

**Madame Marie Monnet**, nommée le 02 décembre 2021, membre indépendant.

**Madame Margaux Graff**, nommée le 2 décembre 2021, dernier renouvellement du mandat le 08 juin 2023, membre indépendant.

**Madame Lydia Le Clair**, nommée le 02 décembre 2021.

**La société Suravenir**, représentée par Monsieur Thomas Guyot, nommée le 02 décembre 2021, dernier renouvellement du mandat le 08 juin 2023, membre indépendant.

**La Banque Populaire Val de France**, représentée par Monsieur Mathieu Requillart, nommée le 02 décembre 2021, dernier renouvellement du mandat le 13 juin 2024, membre indépendant.

Le Comité RSE est présidé par un membre indépendant, Mme Marie Monnet, conformément à la recommandation R8 du code Middledenext.



## ***Fréquence des réunions et compte-rendu***

Au cours de l'exercice 2024, le Comité RSE s'est réuni une (01) fois.

### Réunion du 05 décembre 2024 :

1. Feuille de route carbone
  - a. Restitution des résultats Bilan Carbone ;
  - b. Point d'avancement de la trajectoire de décarbonation.
2. Feuille de route RSE P&C
  - a. Travaux de rénovation énergétique ;
  - b. Installation des bornes électriques sur les parkings ;
  - c. Plan de déploiement panneaux photovoltaïques ;
  - d. Sensibilisation des locataires.
3. Point d'actualité
  - a. Anticipation réglementaire de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).
4. Prochaines étapes

Les Gérants ne participent à aucune réunion du comité RSE.

### ***Missions et attributions***

Le Comité a pour mission de suivre et de valider les actions de la politique RSE de la Société, à savoir :

- Valider et suivre les actions de la société en matière d'emploi et de condition de travail : emploi, veiller à l'égalité de traitement et la lutte contre les discriminations, veiller au respect des conventions fondamentales sur l'organisation du travail ;
- Valider et suivre les enjeux environnementaux : activité de la Société en matière de pollution, en matière de gestion des déchets, les impacts des activités de la Société en matière d'utilisation durable des ressources, conséquences des activités de la Société en matière de changement climatique, protection de la biodiversité ;
- Valider et suivre les engagements de PATRIMOINE & COMMERCE en matière de développement durable : veiller au développement de l'emploi local, identifier les parties prenantes de la société, prendre en compte le développement durable avec les fournisseurs et les sous-traitants.

Par ailleurs, le Comité est invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Comité peut convier à ses réunions des membres de la direction de la Société ou toute autre personne appartenant ou non à la Société.

Les gérants sont invités à chacune des réunions du Comité RSE.

Le Comité peut se faire assister, aux frais de la Société, par tout expert ou spécialiste de son choix, interne ou externe, après en avoir informé le président du Conseil de surveillance.

Les avis du Comité sont pris à la majorité simple des membres présents ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

En aucun cas un membre du Comité ne peut prendre part aux discussions ou à la formalisation d'une proposition ou d'un avis concernant ses propres avantages.



## 1.5 Modalités de participation des associés commanditaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des associés commanditaires aux Assemblées Générales sont régis par le Code de commerce et le titre VI des statuts.

## 1.6 Pouvoir des organes de direction au titre de l'émission ou du rachat d'actions

Les Assemblées Générales des actionnaires du 08 juin 2023 et du 13 juin 2024 ont accordé à la gérance un certain nombre de délégations de compétences et de pouvoirs dont le tableau récapitulatif figure ci-dessous.

| Nature de l'autorisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Montant autorisé                                                                                                                                                                                                                                                       | Plafond global                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Date de l'Assemblée | Résolution | Durée de l'autorisation | Montants utilisés | Montants à utiliser |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|-------------------------|-------------------|---------------------|
| Autorisation donnée à la gérance à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société (art L. 22-10-62 du Code de commerce).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Dans la limite de 10 % du capital social de la Société                                                                                                                                                                                                                 | Plafond global affecté au programme de rachat d'actions : 45.308.670 €                                                                                                                                                                                                                         | 13/06/24            | 15         | 18 mois                 |                   | Utilisée (*)        |
| Autorisation donnée à la gérance à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société (art L. 22-10-62 du Code de commerce).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Dans la limite de 10 % du capital social de la Société                                                                                                                                                                                                                 | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 08/06/23            | 16         | 18 mois                 |                   | Utilisée (*)        |
| Délégation de compétence donnée à la gérance pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (art L. 225-129-2, L. 225-132, L. 225-133, L. 225-134 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce).                                                                                                                                                           | 100 millions d'euros en nominal d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital + 200 millions d'euros en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital                                           | Plafond global maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des 17 <sup>es</sup> , 19 <sup>es</sup> , 20 <sup>es</sup> , 22, 23 <sup>es</sup> et 27 <sup>es</sup> résolutions : 250 millions d'euros, | 13/06/24            | 16         | 26 mois                 | Néant             | Non utilisée        |
| Délégation de compétence donnée à la gérance, pour décider, dans le cadre d'une offre au public (autre que celles visées au 1 <sup>er</sup> de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (art L. 225-127, L. 225-128, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce). | 100 millions d'euros en nominal d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital + 200 millions d'euros en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital                                           | Imputée sur le plafond global de la 16 <sup>es</sup> résolution                                                                                                                                                                                                                                | 13/06/24            | 17         | 26 mois                 | Néant             | Non utilisée        |
| Délégation de compétence donnée à la gérance pour décider, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (art L. 225-127, L. 225-128, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce).                                                         | 100 millions d'euros en nominal d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital (et 20 % du capital de la Société par an) + 200 millions d'euros en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital | Imputée sur le plafond global de la 16 <sup>es</sup> résolution et sur le plafond de la 1 <sup>re</sup> résolution                                                                                                                                                                             | 13/06/24            | 18         | 26 mois                 | Néant             | Non utilisée        |
| Autorisation consentie à la gérance en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, par une offre au public dans le cadre des 17 <sup>es</sup> et 18 <sup>es</sup> résolutions, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital (art L. 22-10-52 du Code de commerce).                                                                                                                                                                                             | Dans la limite de 10 % du capital social de la Société                                                                                                                                                                                                                 | Imputée sur le plafond global de la 16 <sup>es</sup> résolution et sur les plafonds de la 17 <sup>es</sup> et 18 <sup>es</sup> résolution                                                                                                                                                      | 13/06/24            | 19         | 26 mois                 | Néant             | Non utilisée        |
| Autorisation donnée à la gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (art L. 225-135-1 du Code de commerce).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Limite prévue par la réglementation applicable (soit à ce jour 15 % de l'émission initiale)                                                                                                                                                                            | Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que du plafond global fixé par la 16 <sup>es</sup> résolution                                                                                                                                         | 13/06/24            | 20         | 26 mois                 | Néant             | Non Utilisée        |
| Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (art L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Plafond fixé à la somme pouvant être légalement et statutairement incorporée                                                                                                                                                                                           | Non Imputée sur le plafond global de la 16 <sup>es</sup> résolution                                                                                                                                                                                                                            | 13/06/24            | 21         | 26 mois                 | Néant             | Non utilisée        |
| Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Dans la limite de 10 % du capital social de la Société                                                                                                                                                                                                                 | Imputée sur le plafond global de la 16 <sup>es</sup> résolution et sur le plafond de la 17 <sup>es</sup> résolution                                                                                                                                                                            | 13/06/24            | 22         | 26 mois                 | Néant             | Non utilisée        |

Car

ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social (art L. 22-10-53 du Code de commerce).

Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société (art L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 22-10-54 et L. 228-92 du Code de commerce).

Délégation de compétence donnée à la gérance pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (art L. 225-129, L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail).

Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (art L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce).

Autorisation donnée à la gérance de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat (art L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce).

Dans la limite de 200 % du capital social de la Société

Imputée sur le plafond global de la 16<sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 17<sup>e</sup> résolution

13/06/24

23

26 mois

Néant Non utilisée

Dans la limite de 3 % du capital social de la Société

Imputée sur le plafond global de la 16<sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 17<sup>e</sup> résolution

13/06/24

27

26 mois

Néant Non utilisée

Dans la limite de 5,5 % du capital social de la Société sur une base diluée

N/A

13/06/24

28

38 mois

Néant Non utilisée

N/A

13/06/24

29

26 mois

Néant Non utilisée

(\*) Le détail concernant l'utilisation de ces délégations figure au Chapitre 7 du Document d'enregistrement universel (URD).

## 2. Rémunération des mandataires sociaux

### 2.1 Présentation

Compte tenu de sa forme juridique de société en commandite par actions, la Société est dirigée par une Gérance et contrôlée par un Conseil de surveillance. Elle comporte en outre un ou plusieurs associés commandités.

Depuis la publication de l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées (l'« **Ordonnance** »), le dispositif « *say on pay* » est applicable au(x) gérant(s), au président du Conseil de surveillance et aux membres du Conseil de surveillance des sociétés en commandite par action cotées, jusqu'à présent exclues du dispositif, dans des conditions qui leur sont propre.

La politique de rémunération des gérants, du président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance fait désormais l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'assemblée générale et à l'accord des associés commandités chaque année.

Il est précisé que l'assemblée générale et l'associé commandité se prononceront également (i) sur le présent rapport présentant l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux gérants, président du Conseil de surveillance et membres du conseil de surveillance au cours de l'exercice clos et des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce et (ii) sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque dirigeant mandataire social (i.e, les gérants et le président du Conseil de surveillance),

conformément à la politique de rémunération établie par l'associé commandité après avis consultatif du Conseil de surveillance (statuant lui-même sur recommandation du comité des rémunérations) exposée et adoptée le 13 juin 2024 par l'assemblée générale des associés.

## 2.2 Politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce pour l'exercice 2025

### 2.2.1 Politique de rémunération de la Gérance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MiddleNext qu'elle applique lorsque ses prescriptions sont compatibles à la forme des sociétés en commandite par actions et aux statuts de la Société. A ce titre, le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants sont fondés sur les sept (07) principes suivants :

- Exhaustivité,
- Equilibre,
- Benchmark,
- Cohérence,
- Lisibilité,
- Mesure, et
- Transparence.

La politique de rémunération de la Gérance pour l'exercice 2025 a été établie par les associés commandités, délibérant à l'unanimité après avis consultatif du conseil de surveillance en date du 18 février 2025, en tenant compte des principes et conditions prévus à l'article 14 des statuts (article 14.1 des statuts pour la partie fixe) et conformément à la proposition de modification de l'article 14.2 (partie variable) et 14.3 des statuts de la Société.

#### *Rémunération fixe (article 14.1 des statuts)*

Conformément à l'article 14.1 des statuts, tel que modifié par l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2022, la rémunération fixe annuelle de la gérance pour l'exercice 2024 s'élève à 325 894 euros. Cette somme correspondant au montant de 300 000 euros, hors taxes, indexé au 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2023 en fonction de la variation positive de l'indice Syntec. L'indice de référence est le dernier indice Syntec connu au 1er janvier 2024 comparé au dernier indice Syntec connu à la date de la révision.

La rémunération fixe de la gérance s'élèvera donc à 336 186 euros pour l'année 2025.

#### *Rémunération variable (article 14.2 des statuts)*

A date, conformément à l'article 14.2 des statuts, la rémunération variable est déterminée sur la base des trois (03) éléments suivants :

- (1) la progression de l'EBITDA consolidé du groupe formé par la Société et ses participations entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA de l'exercice N-1 retraité,
- (2) la valeur des investissements réalisés, et
- (3) la valeur des désinvestissements / cessions réalisées.

Aux termes des statuts :

« Pour le point (i), la rémunération variable est égale à 10% de la progression d'un exercice à l'autre de l'EBITDA consolidé. Cette variation est calculée par différence entre l'EBITDA de



l'exercice N et l'EBITDA retraité de l'exercice N-1, laquelle variation doit nécessairement être positive pour que la Gérance puisse prétendre à une rémunération à ce titre.

L'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel consolidé du groupe, avant variation de la juste valeur des actifs et des passifs (immeubles de placement, passifs financiers, etc...), avant dotations aux amortissements et provisions, avant reprise sur amortissements et sur provisions, avant rémunération de la Gérance (fixe et variable) et avant résultat sur cessions d'actifs. L'EBITDA de chaque exercice est calculé sur la base des comptes consolidés tels que publiés.

Afin de permettre une comparaison de la performance du groupe dont la Société est la mère, abstraction faite de toute variation de périmètre des actifs en gestion d'un exercice à l'autre, l'EBITDA de l'exercice N-1 est retraité des éléments suivants :

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N :

Un montant égal à 85% des loyers facturés durant l'exercice N provenant des investissements réalisés durant ce même exercice N est ajouté à l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1,

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N-1 :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre de l'exercice N-1 provenant des investissements réalisés durant l'exercice N-1 est ajouté à l'EBITDA consolidé de ce même exercice N-1, exclusivement si cette différence est positive,

- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre de l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N est déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1, exclusivement si cette différence est négative,

- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N-1 :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre de l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N-1 est déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1.

Il est précisé que les loyers facturés servant de base de calcul aux ajustements ci-dessus sont les loyers calculés actif par actif. Pour les investissements, les loyers sont pris en compte à partir de la date à laquelle ils ont été intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Pour les désinvestissements, il est retenu la date à laquelle les loyers ont cessé d'être intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Les notions d'investissements et de désinvestissements sont les mêmes que celles plus amplement décrites ci-dessous.

Pour le point (ii), la rémunération variable est due pour chacune des tranches suivantes :

- 1% de la valeur des investissements comprise entre 0 euro et 40 millions d'euros ;
- 0,50% de la valeur des investissements comprise entre 40 millions et un centime d'euros et 120 millions d'euros ;
- 0,25% de la valeur des investissements supérieure à 120 millions et un centime d'euros ;

Les tranches ci-dessus sont actualisées annuellement, et pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de référence est l'indice du troisième trimestre 2008, l'indice de comparaison sera le dernier indice ICC paru au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Ainsi, pour l'exercice 2025, les tranches sont les suivantes :

- 1% de la valeur des investissements comprise entre 0 euro et 53 776 662,48 euros ;

- 0,50% de la valeur des investissements comprise entre 53 776 662,48 euros et 161 329 987,45 euros ;
- 0,25% de la valeur des investissements supérieure à 161 329 987,45 euros ;

Pour le point (iii), la rémunération variable représente 0,25% de la valeur des désinvestissements / cessions / ventes immobilières, sous réserve qu'ils dégagent une plus-value.

On entend par « valeur des investissements », le montant des investissements réalisés directement par la Société ou ses participations dans le cadre de leur développement avec les précisions suivantes :

a) En cas d'acquisitions immobilières, il est retenu le montant brut de l'acquisition figurant dans l'acte notarié (acquisition directe ou par voie de crédit-bail immobilier). En cas de rénovation et/ou de travaux complémentaires, une facture complémentaire est établie à la date de début d'amortissement de l'actif concerné (dans les comptes sociaux du bénéficiaire des travaux de rénovation) sur la base du coût des travaux effectués.

b) En cas d'apport d'actifs immobiliers, il est retenu le montant brut réévalué des actifs immobiliers apportés sans tenir compte des passifs éventuellement repris.

c) En cas d'acquisition de société, il est retenu la valeur réévaluée des actifs détenus par la Société sans tenir compte des passifs.

d) En cas de fusion, il est retenu la valeur réévaluée des actifs détenus par la Société absorbée sans déduire les passifs.

Il est précisé que la rémunération ne porte pas sur les opérations de cession, d'apport, de fusion, d'acquisition de sociétés intervenant entre les sociétés membres du groupe consolidé Patrimoine & Commerce. Si l'investissement est réalisé par une participation de la Société, celle-ci pourra acquitter directement la rémunération variable correspondante à la Gérance.

On entend par « valeur des désinvestissements / cessions / ventes immobilières », le montant des cessions d'actifs immobiliers réalisées par la Société ou ses participations; les cessions de sociétés à prépondérance immobilière (au sens fiscal du terme), les apports de sociétés à prépondérance immobilière conduisant à l'arrêt de la consolidation par méthode de l'intégration proportionnelle ou globale des dites sociétés apportées. La rémunération variable sur les « désinvestissements / cessions / ventes immobilières » est calculée sur la base de la valeur de l'acte notarié ou de la valeur brute des actifs des sociétés cédées ou apportées selon le cas (sans déduction des passifs).

Conformément à l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, la rémunération variable ne pourra être versée au(x) gérant(s) qu'après approbation par l'assemblée générale des commanditaires et accord unanime des commandités, des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice au(x) gérant(s). ».

Il sera proposé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2025 de modifier l'article 14.2 des statuts afin : (i) de se conformer aux recommandations du code Middenext, qui prévoit l'ajout de critères RSE dans la détermination de la part variable de la rémunération, ainsi, la part variable fonction de l'EBITDA ne serait due qu'en cas d'atteinte de critères RSE fixés par le Conseil de surveillance et (ii) d'ajuster la définition d'EBITDA afin d'appréhender certaines variations exceptionnelles dans les revenus. .

L'article serait alors modifié comme suit :

« 14.2 Rémunération variable

*La rémunération variable sera déterminée sur la base des trois éléments suivants :*

- (i) la progression de l'EBITDA consolidé du groupe formé par la Société et ses participations entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA de l'exercice N-1 retraité, **conditionnée à l'atteinte d'objectifs RSE fixés annuellement par le conseil de surveillance,**
- (ii) la valeur des investissements réalisés, et
- (iii) la valeur des désinvestissements / cessions réalisées.

Pour le point (i), la rémunération variable sera égale à 10% de la progression d'un exercice à l'autre de l'EBITDA consolidé. Cette variation sera calculée par différence entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA retraité de l'exercice N-1, laquelle variation devra nécessairement être positive pour que la Gérance puisse prétendre à une rémunération à ce titre.

L'EBITDA consolidé correspond à la somme du (i) au résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et du (ii) résultat opérationnel courant des sociétés mises en équivalence à leur quote-part de détention par le Groupe. L'EBITDA est déterminé avant rémunérations de la gérance (fixe et variable), avant variation de la juste-valeur des actifs et des passifs (immeubles de placement, passifs financiers, etc...), avant dotations et reprises aux amortissements et provisions **excepté les dotations et reprises sur créances clients et il exclut l'EBITDA de l'activité de promotion immobilière, avant reprise sur amortissements et sur provisions, avant rémunération de la gérance (fixe et variable) telle que prévue au présent article et avant résultat sur cessions d'actifs.** L'EBITDA de chaque exercice sera calculé sur la base des comptes consolidés tels que publiés.

Afin de permettre une comparaison de la performance du groupe dont la Société est la mère, abstraction faite de toute variation de périmètre des actifs en gestion d'un exercice à l'autre, l'EBITDA de l'exercice N-1 sera retraité des éléments suivants :

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N :  
Un montant égal à 85% des loyers facturés durant l'exercice N provenant des investissements réalisés durant ce même exercice N sera ajouté à l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1,
- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N-1 :  
Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre de l'exercice N-1 provenant des investissements réalisés durant l'exercice N-1 sera ajouté à l'EBITDA consolidé de ce même exercice N-1, exclusivement si cette différence est positive,
- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N :  
Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N sera déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1, exclusivement si cette différence est négative,
- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N-1 :  
Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N-1 sera déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1.

Il est précisé que les loyers facturés servant de base de calcul aux ajustements ci-dessus sont les loyers calculés actif par actif. Pour les investissements, les loyers seront pris en compte à partir de la date à laquelle ils auront été intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Pour les désinvestissements, il sera retenu la date à laquelle les loyers auront cessé d'être

intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Les notions d'investissements et de désinvestissements sont les mêmes que celles plus amplement décrites ci-dessous.

La rémunération variable en fonction de la progression d'un exercice à l'autre de l'EBITDA consolidé ~~a été~~ sera calculée pour la première fois sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos en 2010 et des comptes consolidés de l'exercice clos en 2011.

En cas de modification de la computation de l'exercice social de la Société, le calcul de la rémunération variable fondée sur la progression de l'EBITDA devra être réalisé sur des périodes comparables.

**La rémunération variable versée en vertu du point (i) sera conditionnée à l'atteinte d'objectifs RSE fixés annuellement par le conseil de surveillance.**

Le reste de l'article resterait inchangé.

#### **Autres rémunérations**

La Gérance ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'attribution gratuite d'actions. La Gérance ne bénéficie pas non plus d'avantages en nature.

A date, conformément à l'article 14.3 des statuts, aucune autre rémunération ne peut être attribuée aux gérants, en raison de leur fonction, sans avoir été préalablement décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires après accord unanime des commandités, statuant sur avis consultatif du conseil de surveillance.

Il est proposé de modifier, lors de l'assemblée générale du 12 juin 2025, l'article 14.3 des statuts afin de prévoir la faculté d'attribuer gratuitement des actions soumises à condition de performance à la gérance. Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale de prévoir statutairement que la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle seront réparties entre les membres de la gérance à parts égales (étant rappelé que dans leur rédaction actuelle, les statuts laissent la liberté aux gérants de se répartir entre eux ces éléments de rémunération).

L'article 14.3 des statuts serait modifié comme suit :

#### **« 14.3 Autres éléments de rémunération**

**Un ou plusieurs membres de la gérance pourront se voir attribuer gratuitement des actions soumises à condition(s) de performance, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance.**

Aucune autre rémunération ne peut être attribuée aux gérants, en raison de leur fonction, sans avoir été préalablement décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires après accord unanime des commandités statuant sur avis consultatif du conseil de surveillance.

Le ou les gérants ont droit, en outre, au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposeront dans l'intérêt de la société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

La rémunération à laquelle le ou les gérants aura droit pourra être facturée soit directement à la Société soit à ses participations. Dans ce dernier cas, la quote-part de rémunération perçue par la gérance, et économiquement à la charge de la Société, sera déduite de la rémunération devant être versée par la Société.

Il est précisé qu'en cas de pluralité de gérants, la rémunération fixe visée à l'article 14.1 et la rémunération variable visée à l'article 14.2 devront être réparties à parts égales entre les gérants ils feront leur affaire de la répartition de ladite rémunération entre eux. »

Conformément à l'article 14.3 des statuts, les gérants ont droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

*1° Manière dont la politique de rémunération respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société.*

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions.

*2° Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la Gérance, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, rôle du comité de rémunération ou d'autres comités concernés.*

Les modalités de rémunération de la Gérance sont fixées par les associés commandités délibérant à l'unanimité après avis consultatif du conseil de surveillance conformément aux stipulations des statuts, modifiées lors de l'assemblée générale du 17 juin 2020 et du 16 juin 2022.

*3° Dans le processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la rémunération de la Gérance, manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte.*

A ce jour la Société emploie uniquement 01 salarié et le Groupe emploie au total 07 salariés. Les ratios prévus à l'article L. 22-10-9 6° du Code de commerce sont pris en compte lors de la détermination de la politique de rémunération.

*4° Méthodes d'évaluation appliquées pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et les rémunérations en actions.*

Dans le cadre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération variable de la Gérance était directement basée sur la progression de l'EBITDA du groupe, la valeur des investissements réalisés et la valeur des désinvestissements/cessions réalisées.

Sous réserve de l'adoption des modifications statutaires évoquées ci-dessus par l'assemblée générale du 12 juin 2025, la rémunération variable de la Gérance sera directement basée sur la progression de l'EBITDA du groupe conditionnée à l'atteinte d'objectifs RSE fixés annuellement par le Conseil de surveillance, la valeur des investissements réalisés et la valeur des désinvestissements/cessions réalisées.

*5° Description et explication de toutes les modifications substantielles de la politique de rémunération et manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et de l'associé commandité sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9, et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière assemblée générale.*

Les principes gouvernant la politique de rémunération ont été approuvés à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 13 juin 2024 et n'ont pas fait l'objet de modifications depuis, étant précisé que la politique de rémunération est conforme aux principes fixés par les statuts de la Société. Les modifications proposées de la politique de rémunération évoquées ci-dessus seront soumises à l'assemblée générale du 12 juin 2025.

*6° Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux gérants nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de*

*l'approbation des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-76.*

Non applicable.

*7° Lorsque les commandités prévoient des dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé.*

Non applicable.

## 2.2.2 Politique de rémunération pour chaque gérant

### Politique de rémunération de Monsieur Eric Duval, Gérant

Monsieur Eric Duval bénéficie d'une rémunération de ses fonctions de gérant déterminée par l'article 14 des statuts, qui prévoit une rémunération fixe (article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (article 14.2 (i) et (ii) des statuts), telle que détaillée ci-avant.

Sous condition suspensive de l'adoption des modifications de l'article 14.2 et de l'article 14.3 exposées ci-dessus par l'assemblée générale du 12 juin 2025, Monsieur Eric Duval percevra une rémunération fixe (un tiers de la somme fixe visée à l'article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (un tiers de la somme résultant du calcul figurant à l'article 14.2 des statuts, sous conditions RSE pour la partie de cette rémunération liée à l'EBITDA) et se verra attribuer gratuitement des actions sous condition de performance.

Le Conseil de surveillance du 18 février 2025 a fixé les critères RSE qui conditionneraient la partie liée à l'EBITDA de la rémunération variable pour l'année 2025 comme suit :

- critère quantitatif : 30 parkings supplémentaires équipés en borne de recharge électrique au cours de l'année 2025,
- critère qualitatif : définition d'une trajectoire de réduction des émissions carbone de la Société à horizon 2030.

Les actions qui seraient attribuées sous condition de performance à Monsieur Eric Duval seraient soumises aux conditions suivantes :

- Nombre d'actions : 10 000 actions par an
- Durée du plan : 4 ans à compter de la date d'autorisation de celui-ci, au titre des performances réalisées à compter de l'année fiscale 2025 ; les attributions gratuites au titre de 2027 et 2028 seront conditionnées au renouvellement de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale en application des articles L.225-197-1 et suivants et Code de commerce
- Critères d'attribution des actions : l'attribution définitive des actions à Monsieur Eric Duval sera soumise (i) à une condition de présence et (ii) à l'atteinte de conditions de performance suivantes :
  - o Pour un tiers des droits attribués, les engagements RSE :
    - Pour la première année (2025), deux objectifs sont:
      - Un critère quantitatif : l'équipement en bornes de recharge électrique des parkings de la foncière. La cible proposée pour l'année 2025 est de 30 parkings supplémentaires équipés ou en cours d'équipement.
      - Un critère qualitatif, soit la définition d'une trajectoire de réduction des émissions carbone de la foncière à horizon 2030.

- Pour les années suivantes (2026, 2027 et 2028) : atteinte des cibles de déploiement des bornes de recharge ou de déploiement de panneaux photovoltaïques ou atteinte des cibles définies en 2025 pour la trajectoire de décarbonation.
  - Pour un tiers des droits attribués, l'évolution de l'EBITDA de Patrimoine & Commerce entre les années N et N+1, telle que définie dans les statuts de la Sociétés (tels que modifiés par l'assemblée générale du 12 juin 2025), devra être positive.
  - Pour un tiers des droits attribués, l'atteinte d'un critère de performance opérationnelle, soit un taux de recouvrement des loyers > 95%.
- Période d'acquisition : un an à compter de l'attribution gratuite.
- Période de conservation : un an.
- Type d'actions : actions existantes (actions auto-détenues par Patrimoine & Commerce à la date d'attribution des éventuelles actions) ou à émettre, sur proposition de la Gérance et pour décision du Conseil de Surveillance.
- Obligation de conservation jusqu'à la fin des fonctions : 20% des actions gratuites définitivement attribuées devront être conservés jusqu'à la fin des fonctions.

#### Autres éléments de rémunération :

Monsieur Eric Duval ne bénéficie d'aucune autre rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il ne bénéficie pas non plus d'avantages en nature.

Monsieur Eric Duval ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonctions.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, Monsieur Eric Duval a droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

*1° Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable.*

Non applicable.

*2° La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables.*

Non applicable.

#### **Politique de rémunération de Madame Pauline Boucon Duval, Gérante**

Madame Pauline Boucon Duval bénéficie d'une rémunération de ses fonctions de gérant déterminée par l'article 14 des statuts, qui prévoit une rémunération fixe (article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (article 14.2 (i) et (ii) des statuts), telle que détaillée ci-avant.

Sous condition suspensive de l'adoption des modifications de l'article 14.2 et de l'article 14.3 exposées ci-dessus par l'assemblée générale du 12 juin 2025, Madame Pauline Boucon percevra une rémunération fixe (un tiers de la somme fixe visée à l'article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (un tiers de la somme résultant du calcul figurant à l'article 14.2 des statuts, sous conditions RSE pour la partie de cette rémunération liée à l'EBITDA) et se verra attribuer gratuitement des actions sous condition de performance.

Le Conseil de surveillance du 18 février 2025 a fixé les critères RSE qui conditionneraient la partie liée à l'EBITDA de la rémunération variable pour l'année 2025 comme suit :

- critère quantitatif : 30 parkings supplémentaires équipés en borne de recharge électrique au cours de l'année 2025,
- critère qualitatif : définition d'une trajectoire de réduction des émissions carbone de la Société à horizon 2030.

Les actions qui seraient attribuées sous condition de performance à Madame Pauline Boucon Duval seraient soumises aux conditions suivantes :

- Nombre d'actions : 10 000 actions et par an
- Durée du plan : 4 ans à compter de la date d'autorisation de celui-ci, au titre des performances réalisées à compter de l'année fiscale 2025 ; les attributions gratuites au titre de 2027 et 2028 seront conditionnées au renouvellement de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale en application des articles L.225-197-1 et suivants et Code de commerce
- Critères d'attribution des actions : l'attribution définitive des actions Madame Pauline Boucon sera soumise (i) à une condition de présence et (ii) à l'atteinte de conditions de performance suivantes :
  - o Pour un tiers des droits attribués, les engagements RSE :
    - Pour la première année (2025), deux objectifs sont :
      - Un critère quantitatif : l'équipement en bornes de recharge électrique des parkings de la foncière. La cible proposée pour l'année 2025 est de 30 parkings supplémentaires équipés ou en cours d'équipement.
      - Un critère qualitatif, soit la définition d'une trajectoire de réduction des émissions carbone de la foncière à horizon 2030.
    - Pour les années suivantes (2026, 2027 et 2028) : atteinte des cibles de déploiement des bornes de recharge ou de déploiement de panneaux photovoltaïques ou atteinte des cibles définies en 2025 pour la trajectoire de décarbonation.
  - o Pour un tiers des droits attribués, l'évolution de l'EBITDA de Patrimoine & Commerce entre les années N et N+1, telle que définie dans les statuts de la Société (tels que modifiés par l'assemblée générale du 12 juin 2025), devra être positive.
  - o Pour un tiers des droits attribués, l'atteinte d'un critère de performance opérationnelle, soit un taux de recouvrement des loyers > 95%.
- Période d'acquisition : un an à compter de l'attribution gratuite.
- Période de conservation : un an.
- Type d'actions : actions existantes (actions auto-détenues par Patrimoine & Commerce à la date d'attribution des éventuelles actions) ou à émettre, sur proposition de la Gérance et pour décision du Conseil de Surveillance.
- Obligation de conservation jusqu'à la fin des fonctions : 20% des actions gratuites définitivement attribuées devront être conservés jusqu'à la fin des fonctions.

#### Autres éléments de rémunération :

Madame Pauline Boucon Duval ne bénéficie d'aucune autre rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions. Elle ne bénéficie pas non plus d'avantages en nature.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, Madame Pauline Boucon Duval a droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

*1° Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable.*

Non applicable.

*2° La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables.*

Non applicable.

### Politique de rémunération de la société Duval Gestion, Gérant

Sous condition suspensive de l'adoption des modifications de l'article 14.2 et de l'article 14.3 exposées ci-dessus par l'assemblée générale du 12 juin 2025, la société Duval Gestion, prise en la personne de ses représentants Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Boucon Duval, percevra une rémunération fixe (un tiers de la somme fixe visée à l'article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (un tiers de la somme résultant du calcul figurant à l'article 14.2 des statuts, sous conditions RSE pour la partie de cette rémunération liée à l'EBITDA).

Le Conseil de surveillance du 18 février 2025 a fixé les critères RSE qui conditionneraient la partie liée à l'EBITDA de la rémunération variable pour l'année 2025 comme suit :

- critère quantitatif : 30 parkings supplémentaires équipés en borne de recharge électrique au cours de l'année 2025,
- critère qualitatif : définition d'une trajectoire de réduction des émissions carbone de la Société à horizon 2030.

### Autres éléments de rémunération :

Duval Gestion ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, aucune rémunération exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Duval Gestion, représentée par Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Boucon Duval, ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonctions.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, Duval Gestion a droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

*1° Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable.*

Non applicable.

*2° La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables.*

Non applicable.

### 2.2.3 Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

L'article 19 des statuts de la Société prévoit qu'il peut être alloué aux membres du Conseil de surveillance une rémunération annuelle, dont le montant, porté dans les frais généraux, est déterminé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée. Le conseil de surveillance répartit le montant de cette

rémunération entre ses membres, dans les proportions qu'il juge convenables, sur avis du Comité des Rémunérations.

Lors de l'assemblée générale tenue le 26 juin 2014, le montant des jetons de présence (requalifiés de « rémunération ») à répartir au titre de l'exercice clos a été fixé à 250.000 euros. Aucune décision contraire n'est venue amender ce montant depuis.

Conformément à la recommandation R12 du Code MiddleNext, le Conseil de surveillance a décidé le 05 décembre 2024, sur avis du Comité des rémunérations, que la répartition de la rémunération annuelle des membres du Conseil de surveillance serait réalisée de la manière suivante pour l'exercice 2025 :

- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions du Conseil de surveillance avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence ; et
- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions de chacun des Comités, avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence.

#### 2.2.4 Politique de rémunération du Président du conseil de surveillance

La société n'a pas établi de politique de rémunération spécifique au Président du conseil de surveillance. Celui-ci bénéficie de la même politique de rémunération que l'ensemble des membres du conseil de surveillance, telle exposée ci-avant.

### 2.3 Eléments de rémunération et avantages de toute nature, versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, applicables par renvoi de l'article L. 22-10-77 du même code, nous vous rendons compte, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, notamment de :

- la rémunération totale et des avantages de toute nature des mandataires sociaux, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de notre société ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou du même exercice, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions le cas échéant ;
- la proportion relative de la rémunération fixe et variable ;
- l'utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable, le cas échéant ;
- du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de C.com. art. L. 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
- les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;



- o du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance et mis au regard de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison ;
- o du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance et mis au regard du SMIC ;
- o du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance et mis au regard du ratio d'équité (rapport au salaire minimum de croissance) ;
- o du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance, mis au regard de la rémunération médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, et des mandataires sociaux, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison ;
- o la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les éventuels critères de performance ont été appliqués ;
- o la manière dont le vote de la dernière assemblée générale a été pris en compte ;
- o tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième aliéna du III de l'article L. 22-10-76 ; et
- o la répartition de la rémunération entre les membres du Conseil de surveillance.

Les tableaux ci-après présentent les éléments de rémunération et avantage de toute nature, le cas échéant, versés ou attribués au titre de l'exercice 2024.

Remarque liminaire : les chiffres ci-après sont communiqués en milliers d'euros.

#### Tableaux de synthèse des rémunérations de la gérance

| Rémunération de la Gérance                                  | Exercice N-1       |                 |                    | Exercice N         |                  |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------------|------------------|
|                                                             | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants attribués | Montants versés* |
| Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)          | 308                | 308             | 326                |                    | 326              |
| Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)   | 334                | 47              | 44                 |                    | 334              |
| Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)  | 88                 | 88              | 112                |                    | 112              |
| Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€) | 6                  | 30              | 6                  |                    | 6                |
| TOTAL                                                       | 736                | 473             | 488                |                    | 778              |

\* Montants versés lors de l'exercice N au titre de rémunérations N-1

## Rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

Nous vous informons, conformément à la recommandation R12 du Code MiddleNext, qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil a arrêté le principe d'une rémunération par personne, calculée en fonction des participations effectives aux réunions du Conseil et des comités d'audit, d'investissement, des rémunérations et RSE.

- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions du Conseil de surveillance avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence ;
- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions de chacun des Comités, avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence.

Des rémunérations pour un montant brut de 176 K€ ont été comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les montants indiqués ci-dessous sont les montants bruts versés en K€.

| Nom du mandataire social non dirigeant | Montants attribués au cours de l'exercice N-I | Montants versés |              | Montants attribués au cours de l'exercice N | Montants versés au cours exercice N |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|
|                                        |                                               | Exercice N-I    | Exercice N-I |                                             |                                     |
| C. LOUIS-VICTOR                        | 12                                            | 12              | 16           | 16                                          | 16                                  |
| E. RANJARD                             | 25                                            | 25              | 4            | 4                                           | 4                                   |
| L. LE CLAIR                            | 14                                            | 14              | 16           | 16                                          | 16                                  |
| SURAVENIR T.GUYOT                      | 6                                             | 6               | 12           | 12                                          | 12                                  |
| JM. BOUKHERS                           | 4                                             | 4               | n/a          | n/a                                         | n/a                                 |
| M. TOURNIER                            | 10                                            | 10              | 10           | 10                                          | 10                                  |
| H. GRIMALDI                            | 12                                            | 12              | 18           | 18                                          | 18                                  |
| PA. PERISSOL                           | 8                                             | 8               | 4            | 4                                           | 4                                   |
| A. TRISTANT                            | 8                                             | 8               | 14           | 14                                          | 14                                  |
| EUREPA DEV                             | 8                                             | 8               | 2            | 2                                           | 2                                   |
| BMR HOLDING M.ROBBE                    | 8                                             | 8               | 14           | 14                                          | 14                                  |
| M. GRAFF                               | 10                                            | 10              | 14           | 14                                          | 14                                  |
| E. CHABAS                              | n/a                                           | n/a             | n/a          | n/a                                         | n/a                                 |

|                      |            |            |            |            |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|
| P. FRELEAU           | 2          | 2          | n/a        | n/a        |
| L-V. DUVAL           | 10         | 10         | 10         | 10         |
| A. BERNIA            | 6          | 6          | 10         | 10         |
| BPVF M.REQUILLART    | 10         | 10         | 10         | 10         |
| T. QUERNE            | 2          | 2          | n/a        | n/a        |
| C.BARROIS            | n/a        | n/a        | 8          | 8          |
| SURAVENIR A.SEMPLANA | n/a        | n/a        | 6          | 6          |
| BMR HOLDING B.ROBBE  | n/a        | n/a        | 4          | 4          |
| P.VERGELY            | n/a        | n/a        | 4          | 4          |
| <b>TOTAL</b>         | <b>155</b> | <b>155</b> | <b>176</b> | <b>176</b> |

Tableau 3

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux, cogérants, par la Société ou une autre société du Groupe.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux, cogérants, par la Société elle-même ou une autre société du Groupe.

Tableau 5

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée durant l'exercice aux mandataires sociaux de la Société, par la Société elle-même ou une autre société du Groupe.

Tableau 6

|                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social</b> |
| Aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice.    |

Tableau 7

|                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Historique des attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions</b>                                                                     |
| Aucune option de souscription ou d’achat d’actions n’a été attribuée aux mandataires sociaux par la Société elle-même ou une autre société du Groupe. |

Tableau 8

|                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Options de souscription ou d’achat d’actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</b>                |
| Durant l’exercice aucune option de souscription ou d’achat d’actions n’a été consentie aux salariés du Groupe par la Société ou toute société le contrôlant ou contrôlé par lui. |

Tableau 9

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Historique des attributions gratuites d’actions</b>                |
| Aucune action n’a été attribuée gratuitement depuis 2012 <sup>2</sup> |

Tableau 10

|                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrats de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d’être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et indemnités relatives à une clause de non-concurrence au profit des dirigeants mandataires sociaux</b> |
| Néant                                                                                                                                                                                                                                                                              |

2.3.1 *Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Eric Duval, gérant*

*Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant*

<sup>2</sup> Comme indiqué au 2.2, il est envisagé l’attribution d’actions gratuites à deux gérants, Madame Pauline Boucon Duval et Monsieur Eric Duval.



les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions

| Monsieur Eric Duval, Gérant                                                                                                                                                                                                            |  | Exercice 2024      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                                                                        |  | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)                                                                                                                                                                                     |  | 97                 | 97              |
| Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                              |  | 0                  | 0               |
| Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                             |  | 0                  | 0               |
| Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                            |  | 0                  | 0               |
| Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce |  | 0                  | 0               |
| TOTAL                                                                                                                                                                                                                                  |  | 97                 | 97              |

1° Proportion relative de la rémunération fixe et variable.

La proportion de rémunération fixe attribuée à Monsieur Eric Duval, gérant, ressort à 100% sur l'année 2024. Aucune rémunération variable ne lui a été attribuée sur l'exercice 2024.

2° Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Néant.

3° Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Néant.

4° Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

5° Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Eric Duval et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux.

Le ratio s'élève à 1,94 sur l'exercice 2024.

6° Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Eric Duval et le ratio d'équité qui est la comparaison par rapport au salaire minimum de croissance.

Le ratio s'élève à 4,19 sur l'exercice 2024.

7° Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Eric Duval et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux.

Le ratio s'élève à 2,85 sur l'exercice 2024.

8° Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison.

| en K€                                   | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|-----------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Rémunération annuelle Eric DUVAL Gérant | 89         | 90         | 90         | 88         | 97         |
| Rémunération moyenne des salariés       | 75         | 87         | 59         | 49         | 50         |
| Ratio rémunération moyenne              | 1,19       | 1,03       | 1,53       | 1,80       | 1,94       |
| Salaires minimum de croissance          | -          | -          | 20         | 21         | 21         |
| Ratio équité                            | -          | -          | 4,5        | 4,19       | 4,62       |
| Rémunération médiane des salariés       | 74         | 76         | 65         | 38         | 34         |
| Ratio rémunération médiane              | 1,21       | 1,18       | 1,38       | 2,32       | 2,85       |

9° Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués.

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions. Les critères de performance, purement arithmétiques, ne laissent pas la place à l'interprétation.

10° Manière dont le vote de la dernière assemblée générale annuelle prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte.

La résolution concernant l'approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Eric Duval en sa qualité de gérant a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle en date du 13 juin 2024.

11° Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.

Néant.

2.3.2 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à la société Duval Gestion, prise en la personne de ses représentants Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Boucon Duval, gérant

Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant

CNR

les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions

| Duval Gestion, Gérant                                                                                                                                                                                                                  |  | Exercice 2024      |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                        |  | Montants attribués | Montants versés* |
| Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)                                                                                                                                                                                     |  | 163                | 163              |
| Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                              |  | 44                 | 334              |
| Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                             |  | 112                | 112              |
| Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                            |  | 6                  | 6                |
| Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce |  | -                  | -                |
| TOTAL                                                                                                                                                                                                                                  |  | 325                | 615              |

\* Montants versés lors de l'exercice 2024 au titre de rémunérations 2023

1° Proportion relative de la rémunération fixe et variable.

La proportion de rémunération fixe attribuée à Duval Gestion par rapport à la rémunération variable, ressort à 50% sur l'année 2024.

2° Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Néant.

3° Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Néant.

4° Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

5° Ratio entre le niveau de la rémunération de Duval Gestion et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux.

Le ratio s'élève à 6,48 sur l'année 2024.

6° Ratio entre le niveau de la rémunération de Duval Gestion et le ratio d'équité qui est la comparaison par rapport au salaire minimum de croissance.

Le ratio s'élève à 15,43 sur l'année 2024.

7° Ratio entre le niveau de la rémunération de Duval Gestion et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux.

Le ratio s'élève à 9,53 sur l'année 2024.

8° Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison.

| en K€                               | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Rémunération annuelle DUVAL GESTION | 170        | 290        | 807        | 586        | 324        |
| Rémunération moyenne des salariés   | 75         | 87         | 59         | 49         | 50         |
| Ratio rémunération moyenne          | 2,25       | 3,32       | 13,68      | 11,96      | 6,48       |
| Salaires minimum de croissance      | -          | -          | 20         | 21         | 21         |
| Ratio équité                        | -          | -          | 40,9       | 27,90      | 15,43      |
| Rémunération médiane des salariés   | 74         | 76         | 65         | 38         | 34         |
| Ratio rémunération médiane          | 2,29       | 3,81       | 12,43      | 15,42      | 9,53       |

9° Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués.

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions. Les critères de performance, purement arithmétiques, ne laissent pas la place à l'interprétation.

10° Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte.

La résolution concernant l'approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Duval Gestion, prise en la personne de ses représentants Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Boucon Duval en leur qualité de dirigeants a été adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale annuelle en date du 13 juin 2024.

11° Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.

Néant.

### 2.3.3 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Madame Pauline Boucon Duval, gérante

Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant

les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions.

| Madame Pauline Boucon Duval, Gérante Exercice 2024                                                                                                                                                                                     |                    |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                                                                        | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)                                                                                                                                                                                     | 65                 | 65              |
| Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                              | 0                  | 0               |
| Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                             | 0                  | 0               |
| Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)                                                                                                                                                                            | 0                  | 0               |
| Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce | 0                  | 0               |
| TOTAL                                                                                                                                                                                                                                  | 65                 | 65              |

1° Proportion relative de la rémunération fixe et variable.

La proportion de rémunération fixe attribuée à Madame Pauline Boucon Duval, gérante, ressort à 100% sur l'année 2024. Aucune rémunération variable ne lui a été attribuée sur l'exercice 2024.

2° Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Néant.

3° Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Néant.

4° Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

5° Ratio entre le niveau de la rémunération de Mme Pauline Boucon Duval et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux.

Le ratio s'élève à 1,30 sur l'exercice 2024.

6° Ratio entre le niveau de la rémunération de Mme Pauline Boucon Duval et le ratio d'équité qui est la comparaison par rapport au salaire minimum de croissance.



Le ratio s'élève à 3,10 sur l'exercice 2024.

7° Ratio entre le niveau de la rémunération de Mme Pauline Boucon Duval et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux.

Le ratio s'élève à 1,91 sur l'exercice 2024.

8° Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison.

| en k€                                                | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Rémunération annuelle PAULINE BOUCON DUVAL Gérant(e) | -          | -          | 60         | 62         | 65         |
| Rémunération moyenne des salariés                    | -          | -          | 59         | 49         | 50         |
| Ratio rémunération moyenne                           | -          | -          | 1,01       | 1,27       | 1,30       |
| Salaire minimum de croissance                        | -          | -          | 20         | 21         | 21         |
| Ratio équité                                         | -          | -          | 3,04       | 2,95       | 3,10       |
| Rémunération médiane des salariés                    | -          | -          | 65         | 38         | 34         |
| Ratio rémunération médiane                           | -          | -          | 0,92       | 1,63       | 1,91       |

9° Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués.

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions. Les critères de performance, purement arithmétiques, ne laissent pas la place à l'interprétation.

10° Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte.

Voté à l'unanimité.

11° Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.

Néant.

### 2.3.4 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Christian Louis-Victor, président du Conseil de surveillance

Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions

Le Président du Conseil de surveillance ne perçoit pas de rémunération spécifique au titre de son mandat de Président. Il perçoit uniquement la rémunération prévue pour les membres du Conseil de surveillance détaillée ci-dessus.

| Monsieur Christian Louis-Victor, Président du conseil de surveillance                                                                                                                                                                  |  | Exercice 2024      |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                                                                        |  | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération au titre de l'exercice                                                                                                                                                                                                    |  | 16                 | 16              |
| Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce |  | Néant              | Néant           |
| TOTAL                                                                                                                                                                                                                                  |  | 16                 | 16              |

*Proportion relative de la rémunération fixe et variable*

100% de la rémunération attribuée à Monsieur Christian Louis-Victor Président du Conseil de surveillance, sur l'année 2024 dépend de sa présence aux réunions du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit.

*Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable*

Néant.

*Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages voyageurs*

Néant.

*Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce*

Néant.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Christian Louis-Victor et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 0,32 sur l'exercice 2024.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Christian Louis-Victor et le ratio d'équité qui est la comparaison par rapport au salaire minimum de croissance*

Le ratio s'élève à 0,76 sur l'exercice 2024.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Christian Louis-Victor et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 0,47 sur l'exercice 2024.



Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison

| en K€                                        | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Rémunération annuelle Christian Louis-Victor | 12         | 12         | 12         | 12         | 16         |
| Rémunération moyenne des salariés            | 75         | 87         | 87         | 49         | 50         |
| Ratio rémunération moyenne                   | 0,16       | 0,14       | 0,2        | 0,24       | 0,32       |
| Salaire minimum de croissance                | -          | -          | 20         | 21         | 21         |
| Ratio équité                                 | -          | -          | 0,61       | 0,57       | 0,76       |
| Rémunération médiane des salariés            | 74         | 76         | 65         | 38         | 34         |
| Ratio rémunération médiane                   | 0,16       | 0,16       | 0,18       | 0,32       | 0,47       |

Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués

Non applicable.

Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte

Non applicable.

Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé

Néant.

## 2.4 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres de la gérance.

## II – Actionnariat et éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique

### 1. Structure du capital

Le capital au 31 décembre 2024 se décompose de la façon suivante :

|                                         | Nombre d'actions  | % du capital   | Nombre de droits de vote | % droits de vote |
|-----------------------------------------|-------------------|----------------|--------------------------|------------------|
| Duval Participations 3                  | 3 899 502         | 24,41%         | 5 314 769                | 20,48%           |
| Groupe Duval                            | 281 235           | 1,76%          | 554 949                  | 2,14%            |
| Duval Gestion                           | 119 511           | 0,75%          | 234 854                  | 0,90%            |
| Pad Invest                              | 5 000             | 0,03%          | 10 000                   | 0,04%            |
| Sioul Invest                            | 5 000             | 0,03%          | 10 000                   | 0,04%            |
| Marie-Dominique Duval                   | 29 488            | 0,18%          | 52 508                   | 0,20%            |
| Nicolas Boucon                          | 2 635             | 0,02%          | 5 270                    | 0,02%            |
| Louis-Victor Duval                      | 3 571             | 0,02%          | 7 142                    | 0,03%            |
| Pauline Boucon Duval                    | 4 224             | 0,03%          | 7 948                    | 0,03%            |
| Eric Duval                              | 25 576            | 0,16%          | 25 577                   | 0,10%            |
| Duval Investissements et Participations | 1                 | 0,00%          | 2                        | 0,00%            |
| <b>Sous-total "Famille Eric Duval"</b>  | <b>4 375 743</b>  | <b>27,40%</b>  | <b>6 223 019</b>         | <b>23,98%</b>    |
| <b>Predica</b>                          | <b>3 091 338</b>  | <b>19,35%</b>  | <b>6 182 676</b>         | <b>23,82%</b>    |
| <b>Banque Populaire Val de France</b>   | <b>1 549 105</b>  | <b>9,70%</b>   | <b>3 098 210</b>         | <b>11,94%</b>    |
| Pentagone Holding                       | 821 178           | 5,14%          | 1 590 356                | 6,13%            |
| Eurepa Dev SA                           | 438 644           | 2,75%          | 877 288                  | 3,38%            |
| Philippe Vergely                        | 650               | 0,00%          | 1 300                    | 0,01%            |
| Marie-Noëlle Vergely                    | 1                 | 0,00%          | 2                        | 0,00%            |
| <b>Sous-total "Famille Vergely"</b>     | <b>1 260 473</b>  | <b>7,89%</b>   | <b>2 468 946</b>         | <b>9,51%</b>     |
| Daytona                                 | 1 008 618         | 6,31%          | 1 442 951                | 5,56%            |
| <b>Sous-total "Famille Graff"</b>       | <b>1 008 618</b>  | <b>6,31%</b>   | <b>1 442 951</b>         | <b>5,56%</b>     |
| <b>Crédit Agricole Centre France</b>    | <b>869 565</b>    | <b>5,44%</b>   | <b>869 565</b>           | <b>3,35%</b>     |
| BMR Holding                             | 522 367           | 3,27%          | 943 755                  | 3,64%            |
| Bernard Robbe                           | 116 242           | 0,73%          | 135 924                  | 0,52%            |
| Marianne Robbe                          | 50 232            | 0,31%          | 58 146                   | 0,22%            |
| <b>Sous-total "Famille Robbe"</b>       | <b>688 841</b>    | <b>4,31%</b>   | <b>1 137 825</b>         | <b>4,38%</b>     |
| Suravenir                               | 552 607           | 3,46%          | 552 607                  | 2,13%            |
| <b>Autres actionnaires et public</b>    | <b>2 576 168</b>  | <b>16,13%</b>  | <b>3 975 848</b>         | <b>15,32%</b>    |
| <b>Total</b>                            | <b>15 972 458</b> | <b>100,00%</b> | <b>25 951 647</b>        | <b>100,00%</b>   |

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2024.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou les conventions visées à l'article L. 233-11 du Code de commerce

Aucune restriction statutaire n'est apportée à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

La Société n'a pas connaissance de conventions visées à l'article L.233-11 du Code de commerce.

3. Participations directes ou indirectes dans le capital en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce, portées à la connaissance de la société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des déclarations de franchissement de seuils légaux ont été reçues par la Société :

- la société anonyme coopérative à capital variable Banque Populaire du Val de France1 (9 avenue Newton, 78180 Montigny-le Bretonneux) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> août 2024, le seuil de 10% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 1 549 105 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 3 098 210 droits de vote, soit 9,70% du capital et 11,97% des droits de vote de la société, en raison de l'augmentation de capital de la société constatée le 1<sup>er</sup> août 2024 ;
- la société coopérative Crédit Agricole Centre France (1, avenue de la Libération, 63000 Clermont Ferrand) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 1<sup>er</sup> août 2024, le seuil de 5% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 869 565 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 5,44% du capital et 3,36% des droits de vote de cette société, à la suite de l'augmentation de capital de la société constatée le 1<sup>er</sup> août 2024 et qui lui été réservée ;
- la société à responsabilité limitée Duval Participations 3 1 (123 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 3 septembre 2024, les seuils de 10% et 15% des droits de vote et 20% du capital et des droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir individuellement 3 899 502 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 5 263 949 droits de vote, soit 24,41% du capital et 20,34% des droits de vote de la société à la suite de la fusion-absorption de la société Duval Participations par la société Duval Participations 3 ;
- la société à responsabilité limitée Duval Participations3 (123 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 septembre 2024, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et ne plus détenir individuellement aucune action de la société à la suite de la fusion-absorption de la société Duval Participations par la société Duval Participations 3 ;
- à la suite de la fusion-absorption de la société Duval Participations par la société Duval Participations 3, M. Eric Duval a déclaré que :
  - le franchissement des seuils de 20% du capital et de 10%, 15% et 20% des droits de vote par Duval Participations 3 résulte de la fusion-absorption de Duval Participations par

Duval Participations 3, réalisée sous la forme d'une fusion simplifiée (Duval Participations et Duval Participations 3 ayant chacune pour associé unique Groupe Duval) ;

- Duval Participations 3 n'agit pas de concert avec un tiers à son groupe vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ; - Duval Participations 3 envisage d'acquérir des actions PATRIMOINE ET COMMERCE ;

- Duval Participations 3 appartient au groupe de M. Eric Duval qui détient déjà le contrôle de PATRIMOINE ET COMMERCE au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, compte tenu de sa forme de société en commandite par actions, en application des dispositions du code de commerce et de ses statuts, les membres de la gérance de PATRIMOINE ET COMMERCE sont désignés et révoqués par les seuls associés commandités de PATRIMOINE ET COMMERCE. PATRIMOINE ET COMMERCE a pour associé commandité unique la SAS Duval Gestion, contrôlée par M. Eric Duval ;

- Duval Participations 3 n'a pas l'intention de modifier la stratégie de PATRIMOINE ET COMMERCE et en particulier n'a pas à ce jour l'intention de mettre en œuvre une des opérations visées au 6° de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;

- Duval Participations 3 ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Duval Participations 3 n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE ;

- la gérance est déjà composée de M. Eric Duval, de Duval Gestion SAS et de Mme Pauline Boucon-Duval et il n'est pas envisagé de proposer de modification de celle-ci. ;

- la société anonyme Prédica (16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 septembre 2024, le seuil de 20% du capital de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir 3 091 338 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 6 182 676 droits de vote, soit 19,35% du capital et 23,89% des droits de vote de la société en raison d'une augmentation du nombre total d'actions de la société PATRIMOINE ET COMMERCE.

#### 4. Droits de vote double et droits de contrôle spéciaux

##### ***Droit de vote double (articles 25.3 et 25.4 des statuts)***

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 (deux) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le nombre de droits de vote dont dispose chaque associé commanditaire en assemblée générale est égal au nombre de droits attachés aux actions qu'il possède.

Au 31 décembre 2024, il existait 9 979 189 actions à droit de vote double, représentant un nombre total de 19 958 378 voix.

### ***Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux***

Il n'existe actuellement aucun titre conférant à son titulaire un droit de contrôle spécial, à la seule exception des 100 parts détenues par DUVAL GESTION, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société.

Ces parts confèrent au commandité les droits prévus par les lois et règlements et les statuts de la Société et notamment un dividende précapitaire équivalent à 1,75% du dividende annuel mis en distribution ainsi que le droit de désigner les gérants dans les conditions définies à l'article 13 des statuts.

#### **5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

Au 31 décembre 2024, les salariés du Groupe ne détiennent aucune participation dans le capital de la société.

#### **6. Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote.

#### **7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres des organes de direction ainsi qu'à la modification des statuts de la Société**

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres des organes de direction ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites au chapitre III du Document d'Enregistrement Universel de la société.

#### **8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Néant.

#### **9. Accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

### III- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions du Code de commerce, ainsi qu'à l'article 16 du règlement Prospectus (règlement UE 2017/1129), à la lumière des orientations de l'ESMA sur les facteurs de risques (ESMA31-62-1293), la Société a identifié des risques liés aux réglementations spécifiquement applicables à son activité. Nous vous remercions à cette fin ci-après les principales mesures engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ayant eu pour objectif le renforcement des procédures de contrôle interne.

#### 1. Rappel des objectifs assignés au contrôle interne

##### ***Objectifs relatifs aux procédures d'élaboration de l'information comptable et financière***

Nous rappelons que l'objectif qui prévaut à l'élaboration de l'information comptable et financière est le respect des principes énoncés à l'article L. 233-21 du Code de commerce : « Les comptes consolidés doivent être réguliers et sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. ».

Il est rappelé à cet égard que, conformément au règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, en sa qualité de société cotée sur un marché réglementé de l'un des États membres de la Communauté européenne, Patrimoine et Commerce est soumise à l'obligation de présenter ses comptes consolidés sous le référentiel international émis par l'IASB (normes IFRS et interprétations IFRIC) tel qu'approuvé par l'Union européenne.

##### ***Objectifs des autres procédures de contrôle interne***

- Préservation des actifs de la Société,
- Respect des budgets,
- Gestion de la participation et de la trésorerie,
- Suivi des engagements donnés par la Société,
- Respect de la confidentialité des informations, compte tenu notamment de la réglementation boursière.

##### ***Limites inhérentes au système de contrôle interne***

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

En outre, le périmètre des sociétés auxquelles s'applique le contrôle interne est celui du Groupe Patrimoine et Commerce, à savoir l'ensemble constitué par la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens des dispositions de l'article L. 233-3-I du Code de commerce.

## 2. Organisation générale des procédures de contrôle interne

La Gérance de la Société est en charge du contrôle interne d'un groupe de sociétés foncières. C'est sous son impulsion que les procédures de contrôle interne sont établies et que les orientations sont prises afin de maîtriser les risques liés à l'activité.

## 3. Intervenants et contrôle de l'information comptable et financière

### ***Conseil de surveillance – Comité d'audit***

Il est rappelé que le Conseil joue un rôle important en matière de contrôle dans le cadre de sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, directement et au travers de son Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit notamment que le Comité d'audit doit :

- procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels avant que le Conseil en soit saisi ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisées dans l'établissement des comptes sociaux et comptes consolidés et prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux Comptes, la Gérance, la direction financière, l'audit interne ou toute autre personne du management ;
- examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intermédiaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;
- veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
- être informé annuellement de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.

De plus, le Comité d'audit :

- supervise les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- adresse au Conseil une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation ou le renouvellement est proposé en assemblée Générale ;
- supervise les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes
- s'assure du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance qui leurs sont applicables ;
- pré-approuve toute mission confiée aux Commissaires aux Comptes en dehors de l'audit ;
- assure le suivi de la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission ;
- Examine chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent

les Commissaires aux Comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et les recommandations et suites qui leur sont données ;

- arbitre, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux Comptes et la Gérance susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

Le Comité d'audit doit également évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la Société et du Groupe et être informé de toutes réclamations de tiers ou de toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques. Il doit prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe et examiner la politique de maîtrise des risques et les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

### **Gérance**

La Gérance coordonne les actions de contrôle interne mises en œuvre au sein de la Société comme dans ses différentes filiales.

Les missions prioritaires de la Gérance sont :

- d'identifier les risques liés à l'activité des filiales consolidées et au statut de société cotée de Patrimoine et Commerce ;
- d'établir les procédures générales et particulières ;
- d'examiner les conditions d'engagement des opérations, de recenser les règles existantes et de les harmoniser, le cas échéant ;
- d'effectuer tous contrôles du respect des procédures ;

La Gérance est, relativement au contrôle interne, plus particulièrement chargée :

- de réunir les informations opérationnelles, financières et comptables en vue de l'établissement des rapports d'activité et des informations réglementaires annuelles, semestrielles, trimestrielles et mensuelles le cas échéant ;
- de coordonner et superviser les actions des prestataires en vue de l'établissement desdits rapports ;
- de superviser la préparation des comptes sociaux et consolidés, dans les délais impartis, conformément à la législation et aux normes comptables en vigueur et notamment IFRS ;
- de s'assurer de l'exhaustivité et de la cohérence des informations financières et comptables de la Société notamment :
  - par le contrôle de chaque étape de leur production, par le suivi de reportings internes et d'analyse des écarts avec le budget ;
- de participer aux activités de communications vis-à-vis des investisseurs et des marchés financiers (communiqués de presse, gestion du portail internet, etc.) ;
- de superviser la gestion de la trésorerie et les mouvements bancaires de ces sociétés ;
- de superviser son prestataire dans sa préparation de l'ensemble des déclarations fiscales et des obligations juridiques de la Société et de ses filiales ;
- d'effectuer des missions de contrôle interne au sein de la Société et de ses filiales ;
- d'effectuer des simulations et des notes internes relativement aux événements susceptibles d'avoir une influence significative sur les états financiers (acquisitions, restructurations, etc.)
- de suivre la conformité de la Société à ses obligations réglementaires notamment en matière fiscale et de droit boursier ;

- d'informer le Comité d'audit du résultat de ses missions de contrôle interne.

La société Groupe Duval assure pour le compte de la Société les travaux de consolidation des comptes du Groupe. Le travail réalisé par le Groupe Duval, qui utilise le logiciel de consolidation BFC : Business Object Financial and Consolidation. La gérance est impliquée dans le process d'élaboration des comptes.

#### 4. Cartographie des risques

Les principaux risques auxquels pourrait être exposée la Société sont les suivants :

- **Risques liés à l'environnement extérieur du Groupe**
  - Risques liés à la dégradation de l'environnement économique
  - Risques liés à l'évolution des habitudes de consommation et à l'environnement concurrentiel
  - Risques liés au marché de l'immobilier commercial
- **Risques Opérationnels**
  - Risques liés à l'acquisition de nouveaux actifs ou à la cession des actifs du portefeuille
  - Risques liés à la sécurité, sûreté et santé des visiteurs et des riverains
  - Risques liés au renouvellement des baux
  - Risques liés aux réglementations applicables
  - Risques liés aux taux d'intérêt
  - Risques liés au non-paiement des loyers
- **Autres Risques**
  - Risques liés au statut SIIC
  - Risques liés à l'éthique
  - Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Ces risques ainsi que les politiques de couverture font l'objet d'une présentation détaillée au Chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

#### 5. Elaboration et contrôle de l'information financière et comptable donnée aux actionnaires

L'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés est confié à des intervenants externes en liaison étroite avec la Gérance de la Société. De plus les principales options retenues quant aux choix des méthodes comptables sont discutées préalablement entre le Comité d'audit, la Gérance et les intervenants externes.

La Gérance, le Conseil et son Comité d'audit sont chargés de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière délivrée aux actionnaires sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

#### IV- CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE

Conformément à l'article L.22-10-12 du Code de commerce, applicable sur renvois des articles L.22-10-78 et L.22-10-10 du même Code de commerce le conseil de surveillance a mis en place lors de sa séance du 16 juin 2022 une procédure permettant d'évaluer si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Cette procédure prévoit de dresser un inventaire des différentes conventions, de les faire qualifier en comité de qualifications des conventions. Les membres du comité de qualification ont la charge de rendre compte une fois par an au Comité d'audit et au Conseil de surveillance.

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce, il est fait mention ci-dessous des conventions conclues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, suivant détail figurant en Annexe 2 :

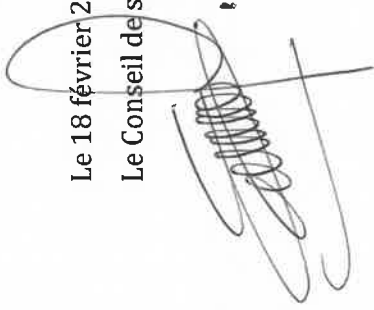
- Avec la société MDB TECHNILAND (383 602 778 RCS PARIS), société dont Monsieur Eric DUVAL, gérant de notre Société, assure des fonctions de gérant, il a été conclu les conventions suivantes :
  - o **Contrats de domiciliation** aux termes desquels la société MDB TECHNILAND *fournit aux Sociétés Filiales la mise à disposition de bureaux ou salles de réunion, ainsi que l'activité de domiciliation d'entreprises commerciales ou artisanales, accompagnée de services divers optionnels.*
- Avec la société GROUPE DUVAL (444 523 567 RCS NANTERRE), société dont Monsieur Eric DUVAL, gérant de notre Société, assure des fonctions de Président, il a été conclu les conventions suivantes :
  - o **Mandats de gestion** aux termes desquels la société GROUPE DUVAL fournit aux *Sociétés Filiales*, pour l'ensemble immobilier que ces dernières mettent en location, ses compétences en matière d'assistance à la gestion locative (en matière de gérance, de contentieux, d'entretien des lieux loués et de gestion des charges locatives) et immobilière. En contrepartie de l'exécution de ces mandats, la société GROUPE DUVAL perçoit, de *chaque Société Filiale*, une rémunération comprise entre 4,00 % et 7,00 % des loyers H.T., TVA en sus, perçus par *chaque Société Filiale*.  
Au titre de ces mandats, GROUPE DUVAL pourra fournir des missions de commercialisation qui fera l'objet d'une facturation séparée.



- **Conventions d'assistance** aux termes desquelles *la société GROUPE DUVAL fournit aux Sociétés Filiales des prestations en matière d'"asset management"*. En contrepartie de l'exécution de ces conventions, la société GROUPE DUVAL perçoit, de *chaque Société Filiale*, une rémunération de 4,00 % des revenus locatifs H.T., TVA en sus, perçus par *chaque Société Filiale* ;
- **Conventions de rémunération de caution** aux termes desquelles la société GROUPE DUVAL, en contrepartie des engagements de caution personnelle et solidaire consentis aux crédits-bailleurs/prêteurs de certaines Sociétés Filiales dans le cadre de la mise en place des financements, perçoit, de ces mêmes Société Filiale, une rémunération annuelle fixée à 0,30 % hors taxes du montant annuel moyen garanti, TVA au taux en vigueur en sus.
- **Conventions d'assistance financement** : La société GROUPE DUVAL a conclu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 des conventions d'assistance et de conseil au titre desquelles la société GROUPE DUVAL assiste les sociétés suivantes, filiales directes ou indirectes de la Société au sein desquelles les dirigeants de la Société assurent individuellement ou collectivement des fonctions de gérant, dans la mise en place de leur financement moyennant une rémunération de 0,3% du montant financé.

Le 18 février 2025

Le Conseil de surveillance



**ANNEXE 1 : Liste des mandats et fonctions au 31 décembre 2024**

**Liste des mandats de Monsieur Éric Duval (Gérant)**

| NOM DE LA SOCIETE         | FORME | N°RCS       | Ville RCS      | Type de mandat |
|---------------------------|-------|-------------|----------------|----------------|
| 2E                        | SARL  | 525 284 345 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| 6R                        | SCI   | 491 428 637 | NANTERRE       | Gérant         |
| AIX ATRIUM INVEST         | SCI   | 788 968 667 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| AIXINVEST FLORIDIANES     | SCI   | 533 315 545 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| AIXINVEST DURANNE         | SCI   | 889 153 888 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| ALENÇON OUEST             | SCI   | 489 103 937 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| ALIZES INVEST             | SARL  | 451 374 508 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| ANGELINA LAMENNAIS INVEST | SCI   | 829 583 236 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| ANTIBES INVEST            | SAS   | 513 228 239 | NANTERRE       | Président      |
| ARGELES INVEST            | SCI   | 498 845 510 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| ARGENTAN INVEST           | SCI   | 830 108 072 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| ARLETY INVEST             | SCI   | 501 199 095 | NANTERRE       | Gérant         |
| BAS DU FORT INVEST        | SCI   | 539 601 906 | FORT DE FRANCE | DE Gérant      |
| BELFORT INVEST            | SCI   | 523 407 781 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| BENODET INVEST            | SCI   | 501 277 594 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| BEYNOST DEVELOPPEMENT     | SNC   | 445 384 464 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| BEYNOST INVEST            | SCI   | 877 554 295 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| BEZIERS INVEST 2          | SCI   | 834 651 044 | NANTERRE       | Co-Gérant      |
| BONNIEUX INVEST           | SCI   | 505 108 506 | NANTERRE       | Co-Gérant      |

|                              |      |             |                 |           |
|------------------------------|------|-------------|-----------------|-----------|
| BOURG-EN-BRESSE INVEST SCI   | SCI  | 822 655 858 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| BOURG-EN-BRESSE INVEST SCI 2 | SCI  | 837 634 567 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| BOURGES INVEST 2             | SCI  | 830 742 284 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| BOURGES INVEST 3             | SCI  | 842 654 857 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| BREST INVEST                 | SCI  | 843 490 749 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| BREST INVEST 2               | SCI  | 850 854 167 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| BUCHELAY INVEST              | SCI  | 821 318 714 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| C2R                          | SARL | 524 744 000 | AIX EN PROVENCE | Gérant    |
| CALAIS LOG INVEST            | SCI  | 849 478 938 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CARNOUX INVEST               | SCI  | 515 331 403 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CARPENTRAS INVEST            | SCI  | 828 958 785 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CASTRES INVEST               | SCI  | 838 937 746 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CAUTERETS INVEST             | SCI  | 500 691 423 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHAMBLINVEST                 | SCI  | 434 517 249 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHAMP D'OR INVEST            | SCI  | 821 485 588 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHAMPNIERS INVEST            | SCI  | 532 409 018 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHAMPNIERS INVEST 2          | SCI  | 832 055 859 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHAMPNIERS INVEST 3          | SCI  | 839 834 041 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHATEAU-THIERRY INVEST       | SCI  | 534 821 095 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHATEAU-THIERRY INVEST 2     | SCI  | 845 081 819 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHAUNY INVEST                | SCI  | 845 199 793 | NANTERRE        | Co-Gérant |
| CHEVANNES INVEST             | SCI  | 910 522 150 | NANTERRE        | Co-Gérant |

|                         |            |             |          |                             |
|-------------------------|------------|-------------|----------|-----------------------------|
| CHERBOURG HOLDING       | INVEST SCI | 524 848 793 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| CLERMINVEST             | SCI        | 438 757 940 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| COGNAC INVEST           | SCI        | 808 233 209 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| COMBOIRE INVEST         | SCI        | 837 696 848 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| COMBOURG INVEST         | SCI        | 822 474 979 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| CONFORINVEST MARTINIQUE | SCI        | 482 668 290 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| COSMO INVEST            | SCI        | 889 466 124 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| COUTANCES INVEST        | SCI        | 835 220 898 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| COUTINVEST              | SCI        | 879 933 406 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| CREUSINVEST             | SCI        | 434 616 058 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| CREUSINVEST 2           | SCI        | 440 297 745 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DAD HOLDING             | SAS        | 949 564 595 | NANTERRE | Président et Administrateur |
| DAMAZAN INVEST          | SCI        | 822 719 175 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DAUPHINE                | SNC        | 425 116 316 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| SAINT PARRES INVEST     | SCI        | 827 485 129 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DINVEST                 | SAS        | 441 953 734 | NANTERRE | Président                   |
| DLM FINTECH             | SARL       | 821 104 643 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DOTH INVEST             | SCI        | 452 813 314 | NANTERRE | Gérant                      |
| DROMINVEST              | SCI        | 829 990 753 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DUVAL CAPITAL           | SARL       | 822 038 188 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DUVAL CAPITAL 2         | SARL       | 978 390 276 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| DUVAL GESTION           | SAS        | 512 695 958 | PARIS    | Président                   |



|                                                 |      |             |          |                |
|-------------------------------------------------|------|-------------|----------|----------------|
| DUVAL INVESTISSEMENTS<br>& PARTICIPATIONS – DIP | SARL | 448 663 815 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| DUVAL PARTICIPATIONS 3                          | SARL | 894 285 519 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| DUVAL VENTURES                                  | SARL | 803 311 638 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| DVL INVEST                                      | SAS  | 829 796 697 | NANTERRE | Président      |
| ECLATS INVEST 1                                 | SCI  | 841 461 726 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| ECLATS INVEST 2                                 | SCI  | 841 461 809 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| ECLAT INVEST 3                                  | SCI  | 850 303 348 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| ECULLY INVEST                                   | SCI  | 814 089 959 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| ERDEVEN INVEST                                  | SCI  | 533 322 087 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| ETREMBRIERES INVEST                             | SCI  | 847 915 394 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| EULALIE INVEST                                  | SCI  | 518 004 957 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| CAMPING DE KERLEYOU                             | SARL | 391 677 473 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| EVIAN INVEST                                    | SCI  | 498 845 544 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| EYSINES INVEST                                  | SCI  | 491 036 943 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| FEDHABITAT                                      | SARL | 803 750 652 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| FEDIMPEX                                        | SARL | 820 621 126 | NANTERRE | Co-Gérant      |
| FEUCHEROLLES INVEST                             | SCI  | 789 824 265 | NANTERRE | Gérant         |
| FFA HOLDING                                     | SAS  | 841 146 665 | NANTERRE | Administrateur |
| FINAFRICA                                       | SAS  | 838 664 340 | NANTERRE | Président      |
| FINANCIERE DUVAL                                | SAS  | 401 922 497 | PARIS    | Président      |
| FLERS INVEST                                    | SCI  | 490 826 153 | NANTERRE | Gérant         |
| FONCIERE CERES                                  | SARL | 487 596 793 | NANTERRE | Gérant         |
| FONCIERE DE LORRAINE                            | SCI  | 429 339 674 | NANTERRE | Co-Gérant      |

CNT

|                                                                                                |      |             |          |                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------|----------|-----------------------------|
| FONCIERE EURIVAL                                                                               | SAS  | 822 503 157 | NANTERRE | Président                   |
| FONTAINE INVEST                                                                                | SCI  | 790 084 123 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| FREJUS INVEST                                                                                  | SCI  | 501 279 863 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| FROUARD-ISLE INVEST                                                                            | SCI  | 442 889 408 | NANTERRE | Gérant                      |
| GAILLINVEST                                                                                    | SCI  | 419 974 613 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| GAUDENSINVEST                                                                                  | SCI  | 532 085 552 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| GIEN INVEST                                                                                    | SCI  | 821 256 237 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| GOLF ET LOISIRS                                                                                | SARL | 444 523 567 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| GROUPE DUVAL                                                                                   | SAS  | 444 523 567 | NANTERRE | Président et Administrateur |
| GROUPE SEPRIC - SOCIETE D'ETUDES DE PROMOTION ET DE REALISATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES | SAS  | 528 665 433 | PARIS    | Président                   |
| GUYINVEST                                                                                      | SCI  | 411 571 011 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| HAMEAU DE BEAUSEJOUR                                                                           | SCI  | 478 170 251 | PARIS    | Co-Gérant                   |
| HAUTE ECLAIRE                                                                                  | SCI  | 428 197 156 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| HOLDING GOLF                                                                                   | SAS  | 495 295 446 | NANTERRE | Président                   |
| HOLDING ODALYS SAS CAMPING                                                                     | SAS  | 918 446 733 | NANTERRE | Président                   |
| HOLDING TOURISME                                                                               | SAS  | 434 940 656 | NANTERRE | Président                   |
| HOURTIN INVEST                                                                                 | SCI  | 499 373 561 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| HYERES INVEST                                                                                  | SCI  | 907 697 072 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| IMMOBILIERE CERES                                                                              | SARL | 523 813 699 | NANTERRE | Co-Gérant                   |
| ISTRES INVEST I                                                                                | SCI  | 452 989 676 | NANTERRE | Co-Gérant                   |

|                               |      |             |                |           |
|-------------------------------|------|-------------|----------------|-----------|
| JARDINS DE GARONNE SCI INVEST | SCI  | 810 964 700 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| KERLYS ALIZES                 | SCCV | 503 919 748 | FORT DE FRANCE | Gérant    |
| KERLYS INVEST G1              | SCI  | 753 621 259 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| KERLANN INVEST                | SCI  | 824 164 776 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LA BRUFFIERE INVEST           | SCI  | 498 083 435 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| SCI RSP Invest                | SCI  | 851 797 241 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LANNION INVEST                | SCI  | 838 528 008 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LANNION INVEST II             | SCI  | 838 529 261 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LAONINVEST 2                  | SCI  | 501 408 025 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LAONINVEST 3                  | SCI  | 845 183 367 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LA PIOLINE INVEST             | SCI  | 514 685 833 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LE PUY INVEST                 | SCI  | 501 358 758 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LE VIGEN INVEST               | SCI  | 789 027 174 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LEMPDES INVEST                | SCI  | 814 089 892 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LENS INVEST 1                 | SCI  | 823 912 043 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LENS INVEST 2                 | SCI  | 830 695 227 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LEXY PARK INVEST              | SCI  | 821 356 151 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LIMOGES INVEST                | SCI  | 822 643 482 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LISIEUX INVEST                | SCI  | 828 974 147 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LOCHES INVEST                 | SCI  | 814 748 109 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LOGNES INVEST                 | SCI  | 842 649 923 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LONDE INVEST                  | SCI  | 534 850 862 | NANTERRE       | Co-Gérant |
| LP INVEST                     | SCI  | 824 742 670 | NANTERRE       | Co-Gérant |

*AW*

|                       |      |             |                    |                      |
|-----------------------|------|-------------|--------------------|----------------------|
| MAISONS DE BRETAGNE   | SARL | 950 067 637 | PARIS              | Co-Gérant            |
| MANDEL INVEST         | SCI  | 878 435 288 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MAREVAL               | SAS  | 938 025 913 | NANTERRE           | Président            |
| MARNINVEST            | SCI  | 834 753 758 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MASH                  | SCI  | 424 496 123 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MASSIEUX INVEST       | SCI  | 933 455 693 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MDB PROMOTION         | SARL | 391 904 695 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MDB TECHNILAND        | SARL | 383 602 778 | PARIS              | Co-Gérant            |
| MERIBEL INVEST        | SCI  | 514 957 190 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MERIGNAC INVEST       | SCI  | 451 884 399 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MERIGNAC INVEST 2     | SCI  | 494 406 085 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MOUGIN IMMOBILIER     | SARL | 017 150 277 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| MUZILLAC INVEST       | SCI  | 843 614 173 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| NIMES INVEST          | SCI  | 508 748 993 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| NOYAL INVEST          | SCI  | 829 767 839 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| NOZAY INVEST          | SNC  | 499 449 361 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| ODALYS GROUPE         | SAS  | 484 276 126 | AIX EN<br>PROVENCE | Président            |
| P & C DEVELOPPEMENT   | SARL | 498 484 781 | PARIS              | Co-Gérant            |
| PACE INVEST           | SCI  | 822 486 684 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| PARTHENAY INVEST      | SCI  | 509 439 394 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| PATRIMOINE & CAMPINGS | SAS  | 908 242 936 | NANTERRE           | Directeur<br>Général |
| PATRIMOINE & GOLF     | SARL | 532 471 901 | NANTERRE           | Co-Gérant            |
| PATRIMOINE & GOLF 2   | SARL | 817 907 066 | NANTERRE           | Co-Gérant            |

|                                      |                  |             |          |           |
|--------------------------------------|------------------|-------------|----------|-----------|
| PATRIMOINE & GOLF 3                  | SAS              | 921 490 611 | NANTERRE | Président |
| PATRIMOINE<br>COMMERCE 2             | ET SARL          | 501 464 770 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PATRIMOINE<br>ENTREPRISES IMMOBILIER | ET SARL          | 501 464 705 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PATRIMOINE<br>PARTENARIATS PUBLICS   | ET SARL          | 501 489 223 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PATRIMOINE<br>RESIDENCES             | & SAS            | 902 364 975 | NANTERRE | Président |
| PATRIMOINE<br>TOURISME               | ET SARL          | 445 013 881 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PAU INVEST                           | SCI              | 443 741 533 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PELEGREEN'A                          | SARL             | 843 700 733 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PELEGRINA                            | SARL             | 814 527 305 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PERRIERES INVEST                     | SCI              | 432 144 459 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PERRINON INVEST                      | SAS              | 484 904 156 | NANTERRE | Président |
| PERRINON<br>BUREAUX                  | INVEST<br>SCI    | 501 447 890 | NANTERRE | Gérant    |
| PLAISIRINVEST                        | SCI              | 807 853 254 | NANTERRE | Co-Gérant |
| PLERIN INVEST                        | SCI              | 822 646 477 | NANTERRE | Co-Gérant |
| POITIERS<br>INVEST                   | EXTENSION<br>SNC | 508 059 656 | NANTERRE | Co-Gérant |
| POITIERS<br>COMMERCES                | INVEST<br>SCI    | 444 597 462 | NANTERRE | Co-Gérant |
| POITIERS<br>COMMERCES 2              | INVEST<br>SCI    | 501 358 261 | NANTERRE | Co-Gérant |
| POITIERS<br>COMMERCES 3              | INVEST<br>SCI    | 818 713 224 | NANTERRE | Co-Gérant |
| POITIERS<br>COMMERCES 4              | INVEST<br>SCI    | 837 663 681 | NANTERRE | Co-Gérant |

*CW*

|                               |            |             |          |             |
|-------------------------------|------------|-------------|----------|-------------|
| POITIERS<br>RESTAURATION      | POLE SCI   | 488 970 948 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| POITIERS<br>RESIDENCE         | INVEST SCI | 889 764 692 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| PONTARLIER INVEST             | SCI        | 793 185 869 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| PORT CAMARGUE INVEST          | SNC        | 508 041 019 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| PUYMARET INVEST 1             | SCI        | 525 137 535 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| REDON INVEST                  | SCI        | 829 073 451 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| RESIDENCE DU BUET             | SCI        | 423 981 026 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| ROANNE INVEST                 | SCI        | 490 984 176 | NANTERRE | Liquidateur |
| ROCHAMBLY INVEST              | SCI        | 438 142 382 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| ROMMAX 38                     | SCI        | 801 526 468 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| RT PROMOTION                  | SARL       | 447 614 975 | NANTERRE | Gérant      |
| SAINT BRICE INVEST            | SCI        | 889 919 031 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT EGREVE INVEST           | SCI        | 930 564 182 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT GENIS<br>POUILLY INVEST | SCI        | 984 205 716 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT HERBLAIN INVEST         | SCI        | 842 649 881 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT LO INVEST               | SCI        | 480 310 630 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT THURIAU INVEST          | SCI        | 823 370 408 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT-CHAMOND INVEST          | SCI        | 823 531 785 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT JEAN DE LUZ INVEST      | SCI        | 511 916 223 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SAINT PAUL INVEST             | SCI        | 910 423 193 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SALAISE INVEST                | SCI        | 829 834 860 | NANTERRE | Co-Gérant   |
| SALAVAS INVEST                | SCI        | 501 274 815 | NANTERRE | Co-Gérant   |

*CW*

|                                                                   |         |  |             |          |           |
|-------------------------------------------------------------------|---------|--|-------------|----------|-----------|
| SALONINVEST                                                       | SCI     |  | 531 769 149 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SAMARCANTE                                                        | SARL    |  | 517 705 216 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SAPI - SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES | SARL    |  | 423 860 832 | PARIS    | Co-Gérant |
| SAPI GESTION                                                      | SARL    |  | 807 789 920 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SAPI INTER                                                        | SARL    |  | 803 405 976 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SARLAT FOUSSAT INVEST                                             | SCI     |  | 534 765 276 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SCI SAINTE-MAXIME INVEST                                          | SCI     |  | 910 423 193 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SCI RHUYS INVEST                                                  | SCI     |  | 921 690 012 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SEEFAR HOLDING                                                    | SAS     |  | 750 636 151 | NANTERRE | Président |
| SEEFAR                                                            | SAS     |  | 789 862 463 | NANTERRE | Président |
| SEILH INVEST                                                      | SCI     |  | 983 162 462 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SENART INVEST                                                     | SCI     |  | 910 517 861 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SERDICA                                                           | SARL    |  | 803 285 709 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SERDILENS                                                         | SARL    |  | 820 871 945 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SCI SIOUL                                                         | SCI     |  | 519 049 951 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SOISSONS INVEST                                                   | SCI     |  | 845 176 247 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SO.PY.TEL                                                         | SNC     |  | 340 460 708 | TARBES   | Gérant    |
| SOLAIRE OUEST INVESTISSEMENT                                      | SAS     |  | 828 305 425 | NANTERRE | Président |
| SPIM - SOCIETE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES                     | DE SARL |  | 411 571 342 | NANTERRE | Co-Gérant |
| STRASBOURG INVEST                                                 | SCI     |  | 979 435 617 | NANTERRE | Co-Gérant |

*CW*

|                                            |      |             |          |           |
|--------------------------------------------|------|-------------|----------|-----------|
| STUDIO PROD                                | SCI  | 433 698 313 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SVR HOLDING                                | SARL | 814 428 108 | NANTERRE | Gérant    |
| SVR HOLDING 2                              | SARL | 934 086 984 | NANTERRE | Co-gérant |
| TANNERIES INVEST                           | SNC  | 880 218 896 | NANTERRE | Co-Gérant |
| TERRASSES INVEST                           | SNC  | 444 539 019 | NANTERRE | Gérant    |
| THONON INVEST                              | SCI  | 901 922 328 | NANTERRE | Co-Gérant |
| TINTENIAC INVEST                           | SCI  | 833 312 838 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VALMEINIER<br>INVESTISSEMENT               | SCI  | 449 425 354 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VANNES INVEST                              | SCI  | 832 782 619 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VANNES INVEST 2                            | SCI  | 934 506 668 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VENCE INVEST                               | SCI  | 819 105 735 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VIENNE JAZZ INVEST                         | SCI  | 501 333 843 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VIENNE JAZZ INVEST 2                       | SCI  | 512 706 680 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VIENNE JAZZ INVEST 3                       | SCI  | 518 859 541 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VILLABE INVEST                             | SCI  | 528 455 843 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VILLABE<br>POLE SCI<br>RESTAURATION INVEST | SCI  | 530 666 684 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VILLE DU BOIS INVEST                       | SAS  | 538 372 145 | NANTERRE | Président |
| VILLENAVE INVEST                           | SCI  | 819 048 927 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VITROLINVEST                               | SCI  | 437 734 858 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VORLEN INVEST                              | SCI  | 788 675 114 | NANTERRE | Co-Gérant |
| W2N                                        | SCI  | 490 824 976 | NANTERRE | Co-Gérant |
| WAZIERS INVEST                             | SCI  | 823 177 936 | NANTERRE | Co-Gérant |
| WITTEN                                     | SNC  | 789 027 224 | NANTERRE | Co-Gérant |



|                                |          |             |          |           |
|--------------------------------|----------|-------------|----------|-----------|
| WITTEN 2                       | SCI      | 832 038 772 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VILLABE<br>RESTAURATION INVEST | POLE SCI | 530 666 684 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VILLE DU BOIS INVEST           | SAS      | 538 372 145 | NANTERRE | Président |
| VILLENAVE INVEST               | SCI      | 819 048 927 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VITROLINVEST                   | SCI      | 437 734 858 | NANTERRE | Co-Gérant |
| VORLEN INVEST                  | SCI      | 788 675 114 | NANTERRE | Co-Gérant |
| W2N                            | SCI      | 490 824 976 | NANTERRE | Gérant    |
| WAZIERS INVEST                 | SCI      | 823 177 936 | NANTERRE | Co-Gérant |
| WITTEN                         | SNC      | 789 027 224 | NANTERRE | Co-Gérant |
| WITTEN 2                       | SCI      | 832 038 772 | NANTERRE | Co-Gérant |

### Liste des mandats de Duval Gestion (Gérant)

Néant.

### Liste des mandats de Madame Pauline Boucon Duval (Gérante)

| NOM DE LA SOCIETE                   | FORME  | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat |
|-------------------------------------|--------|-------------|-----------|----------------|
| 2E                                  | SARL   | 525 284 345 | NANTERRE  | Co-Gérante     |
| 6R                                  | SCI    | 491 428 637 | NANTERRE  | Co-Gérante     |
| ALIZES INVEST                       | SARL   | 451 374 508 | NANTERRE  | Co-Gérante     |
| BELFORT INVEST                      | SCI    | 523 407 781 | NANTERRE  | Co-Gérante     |
| BLUE GREEN                          | SNC    | 344 206 511 | NANTERRE  | Co-Gérante     |
| BLUE GREEN GOLF DE<br>LYON CHASSIEU | DE SNC | 814 375 291 | Lyon      | Co-Gérante     |
| BLUE GREEN PAU-<br>ARTIGUELOUVE     | SNC    | 413 440 959 | NANTERRE  | Co-Gérante     |

|                               |      |             |             |                     |
|-------------------------------|------|-------------|-------------|---------------------|
| BLUE GREEN SAINT QUENTIN      | SNC  | 413 440 983 | NANTERRE    | Co-Gérante          |
| BLUEGREEN GOLF DE ROCHEFORT   | SARL | 849 292 982 | La Rochelle | Co-Gérante          |
| COCOTIERS                     | SNC  | 501 608 517 | Basse-Terre | Co-Gérante          |
| BOOKANDGOLF                   | SNC  | 528 371 925 | Nanterre    | Co-Gérante          |
| COMETE                        | SARL | 830 702 205 | Nanterre    | Co-Gérante          |
| COSTOCENTER INVEST            | SAS  | 892 877 135 | Nanterre    | Présidente          |
| COUTINVEST                    | SCI  | 879 933 406 | Nanterre    | Co-gérante          |
| DF FINTECH                    | SARL | 832 036 073 | Nanterre    | Co-gérante          |
| DLM FINTECH                   | SARL | 821 104 643 | Nanterre    | Co-gérante          |
| DUVAL CAPITAL                 | SARL | 822 038 188 | Nanterre    | Co-gérante          |
| DUVAL CAPITAL 2               | SARL | 978 390 276 | Nanterre    | Co-Gérante          |
| DUVAL FINANCEMENT AFRIQUE     | SARL | 841 557 143 | Nanterre    | Co-gérante          |
| DUVAL GESTION                 | SAS  | 512 695 958 | Paris       | Directrice générale |
| DUVAL PARTICIPATIONS 3        | SARL | 894 285 519 | Nanterre    | Co-Gérante          |
| DUVAL VENTURES                | SARL | 803 311 638 | Nanterre    | Co-gérante          |
| ECULLY INVEST                 | SCI  | 814 089 959 | Nanterre    | Co-gérante          |
| EDUCATION VENTURES            | SAS  | 917 502 569 | Nanterre    | Présidente          |
| UGOLF ÎLE-DE-FRANCE NORD      | SARL | 529 566 648 | Nanterre    | Co-gérante          |
| UGOLF ÎLE-DE-FRANCE SUD OUEST | SARL | 537 415 713 | Nanterre    | Co-gérante          |
| UGOLF LORRAINE                | SARL | 529 549 263 | Nanterre    | Co-gérante          |
| FDF                           | SARL | 435 158 373 | Nanterre    | Gérante             |

|                                                    |        |             |          |                     |
|----------------------------------------------------|--------|-------------|----------|---------------------|
| FEDHABITAT                                         | SARL   | 803 750 652 | Nanterre | Co-gérante          |
| FEDIMPEX                                           | SARL   | 820 621 126 | Nanterre | Co-gérante          |
| FIAC                                               | SARL   | 442 945 895 | Castres  | Co-gérante          |
| FINANCIERE DUVAL                                   | SAS    | 401 922 497 | Nanterre | Directrice générale |
| FORME D'O                                          | SARL   | 749 959 623 | Nanterre | Co-gérante          |
| FORMULE GOLF                                       | SNC    | 379 379 357 | Nanterre | Co-Gérante          |
| FORMULE GOLF LA SNC MEJANNE                        | LA SNC | 838 197 358 | Bordeaux | Co-Gérante          |
| GARDEN GOLF DE METZ TECHNOPOLE                     | SARL   | 490 495 116 | Metz     | Co-gérante          |
| UGOLF D'AQUITAINE                                  | SARL   | 421 511 007 | Nanterre | Co-gérante          |
| GOLF DE LACANAU                                    | SARL   | 528 373 087 | Bordeaux | Co-gérante          |
| UGOLF ÎLE-DE-France NORD OUEST SAINT OUEN L'AUMONE | SARL   | 443 100 268 | Pontoise | Co-gérante          |
| GOLF ET LOISIRS                                    | SARL   | 345 255 012 | Nanterre | Co-gérante          |
| UGOLF VALESCURE                                    | SARL   | 430 465 187 | Nanterre | Co-gérante          |
| GOLF PUBLIC DE NANCY PULNOY                        | SARL   | 383 650 017 | Nancy    | Co-Gérante          |
| GOLFS DU SUD OUEST                                 | SARL   | 402 329 825 | Toulouse | Co-Gérante          |
| GROUPE DUVAL                                       | SAS    | 444 523 567 | Nanterre | Directrice générale |
| GROUPE SEPRIC                                      | SAS    | 528 665 433 | Nanterre | Directrice générale |
| HOLDING BG GOLF                                    | SAS    | 914 075 502 | Nanterre | Présidente          |
| IMDIRCO                                            | SARL   | 797 699 931 | Nanterre | Co-Gérante          |
| IMMOBILIERE CERES                                  | SARL   | 523 813 699 | Nanterre | Co-Gérante          |

|                            |         |             |          |                                        |
|----------------------------|---------|-------------|----------|----------------------------------------|
| ISTRES INVEST I            | SCI     | 452 989 676 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| LE CLUB 42.67              | SARL    | 515 166 494 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| LE CLUB GOLF               | SARL    | 809 416 076 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| LE PUY INVEST              | SCI     | 501 358 758 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| LEMPDES INVEST             | SCI     | 814 089 892 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| MONONOKE                   | SARL    | 833 172 521 | Paris    | Co-Gérante                             |
| Nanterre LES GROUES INVEST | SCI     | 890 583 461 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| NICOT INVEST               | SNC     | 843 730 045 | Nanterre | Gérante                                |
| P&C DEVELOPPEMENT          | SARL    | 498 484 781 | Nanterre | Co-Gérante                             |
| PAD INVEST                 | SARL    | 511 076 507 | Nanterre | Gérante                                |
| PATRIMOINE ET CAMPING      | SAS     | 908 242 936 | Nanterre | Présidente                             |
| PATRIMOINE ET COMMERCE 2   | ET SARL | 501 464 770 | Nanterre | Co-gérante                             |
| PASSAGE DE LA VISITATION   | LA SCI  | 818 684 078 | Nanterre | Co-gérante                             |
| PATRIMOINE ET GOLF 2       | SARL    | 817 907 066 | Nanterre | Co-gérante                             |
| PELEGRINA                  | SARL    | 814 527 305 | Nanterre | Co-gérante                             |
| PATRIMOINE ET GOLF 3       | SAS     | 921 490 611 | Nanterre | Directrice générale                    |
| PELEGRINA ASIA             | SAS     | 878 101 351 | Nanterre | Directrice générale                    |
| PONTIVY INVEST             | SCI     | 820 578 383 | Nanterre | Gérante                                |
| PM INVEST                  | SARL    | 853 086 197 | Nanterre | Gérante                                |
| SAFOR                      | SA      | 782 006 779 | Nanterre | Présidente du Conseil d'administration |

|                                           |        |             |          |            |
|-------------------------------------------|--------|-------------|----------|------------|
| SAINT THURIAU INVEST                      | SCI    | 823 370 408 | Nanterre | Co-gérante |
| SAMARCANTE                                | SARL   | 517 705 216 | Nanterre | Co-gérante |
| SAPI GESTION                              | SARL   | 807 789 920 | Nanterre | Co-Gérante |
| SARL EXPLOITATION LES<br>MUIDS            | SARL   | 911 407 914 | Nanterre | Co-Gérante |
| SERDICA                                   | SARL   | 803 285 709 | Nanterre | Co-gérante |
| SERDILENS                                 | SARL   | 820 871 945 | Nanterre | Co-gérante |
| SIPA                                      | SARL   | 878 389 493 | Nanterre | Co-gérante |
| SIPA 2                                    | SARL   | 978 121 555 | Nanterre | Co-Gérante |
| SOCIETE DU GOLF DE<br>DUNKERQUE           | DE SNC | 539 289 504 | Nanterre | Co-Gérante |
| SOCIETE DU GOLF DE<br>RODEZ AGGLOMERATION | DE SNC | 538 729 963 | Rodez    | Co-Gérante |
| SPIM                                      | SARL   | 411 571 342 | Nanterre | Co-gérante |
| SVR HOLDING                               | SARL   | 814 428 108 | Nanterre | Co-gérante |
| SVR HOLDING 2                             | SARL   | 934 086 984 | Nanterre | Co-gérante |
| THE EDITORIALIST                          | SAS    | 791 056 245 | Paris    | Membre     |
| UGOLF                                     | SAS    | 399 835 859 | Nanterre | Présidente |
| UGOLF AMMERSCHWIHR                        | SARL   | 912 850 948 | Nanterre | Co-Gérante |
| UGOLF AMNEVILLE                           | SARL   | 833 512 106 | Nanterre | Co-Gérante |
| UGOLF BOURGES                             | SARL   | 841 244 460 | Nanterre | Co-gérante |
| UGOLF DEVELOPEMENT                        | SARL   | 383 164 316 | Nanterre | Co-gérante |
| UGOLF EST                                 | SARL   | 795 129 261 | Nanterre | Co-gérante |
| UGOLF GONESSE                             | SARL   | 434 583 878 | Pontoise | Co-Gérante |
| UGOLF ÎLE-DE-FRANCE<br>SUD OUEST          | SARL   | 537 415 713 | Nanterre | Co-gérante |

|                          |      |             |               |            |
|--------------------------|------|-------------|---------------|------------|
| UGOLF OCCITANIE          | EURL | 432 486 389 | Auch          | Co-Gérante |
| UGOLF ÎLE-DE-France      | SARL | 529 566 606 | Nanterre      | Co-gérante |
| UGOLF OUEST              | SARL | 519 654 123 | Nanterre      | Co-gérante |
| UGOLF RARAY              | SARL | 752 553 560 | Nanterre      | Co-gérante |
| UGOLF RHONE-ALPES        | SARL | 791 259 591 | Nanterre      | Co-gérante |
| UGOLF THIONVILLE         | SARL | 879 944 205 | Nanterre      | Co-Gérante |
| VERT FOREZ               | SNC  | 529 361 560 | Saint-Étienne | Co-Gérante |
| UGOLF LONGWY             | SARL | 533 881 264 | Briey         | Co-Gérante |
| UGOLF TOULOUSE<br>TEOULA | SARL | 804 494 706 | Nanterre      | Co-Gérante |
| VANNES INVEST 2          | SCI  | 934 506 668 | Nanterre      | Co-Gérante |

**Liste des mandats de Monsieur Christian Louis-Victor (Président du Conseil de surveillance)**

| NOM DE LA SOCIETE                                           | FORME       | N°RCS        | Ville RCS | Type de mandat                        |
|-------------------------------------------------------------|-------------|--------------|-----------|---------------------------------------|
| BELLECHASSE (Groupe Constructa)                             | SA          | 332 235 423  | Paris     | Administrateur indépendant            |
| CLV DEVELOPPEMENT                                           | SAS         | 398 853 044  | Nanterre  | Président                             |
| EQUILIBRE DES ENERGIES                                      | Association | W751 208 232 | Paris     | Administrateur du Comité de direction |
| FINANCIERE QUARRE                                           | SA          | 382 623 734  | Paris     | Administrateur                        |
| GROUPE ESPI (Ecole Supérieure des Professions Immobilières) | Association | W751 031 930 | Paris     | Président du Conseil d'administration |
| SUM TECH                                                    | SA          | 785 820 754  | Sedan     | Administrateur                        |

Liste des mandats de Madame Lydia Le Clair (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE                  |         | FORME | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat                                 |
|------------------------------------|---------|-------|-------------|-----------|------------------------------------------------|
| 2L PARTNERS                        |         | SARL  | 918 839 903 | CANNES    | Gérante                                        |
| CHANCEL                            |         | SNC   | 818 192 395 | CANNES    | Gérante                                        |
| CIXIS                              |         | SAS   | 440 141 620 | PARIS     | Co-Gérante                                     |
| COMETE                             |         | SARL  | 830 702 205 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| ERQUY INVEST                       |         | SCI   | 913 770 400 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| EURL CAMPING<br>KERLEYOU           | DE SARL |       | 391 677 473 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| EYRIEUX INVEST                     |         | SCI   | 919 125 286 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| FINANCIERE DUVAL                   |         | SAS   | 401 922 497 | PARIS     | Directrice<br>générale                         |
| GROUPE DUVAL                       |         | SAS   | 444 523 567 | NANTERRE  | Directrice<br>Générale<br>Et<br>Administrateur |
| HOLDING GOLF                       |         | SAS   | 495 295 446 | NANTERRE  | Directrice<br>générale                         |
| MANAGEMENT<br>GESTION              | ET SARL |       | 417 890 241 | PARIS     | Gérante                                        |
| MANAGEMENT<br>GESTION 2            | ET SARL |       | 834 183 584 | PARIS     | Gérante                                        |
| OPALEEN                            |         | SARL  | 789 349 008 | CANNES    | Gérante                                        |
| PATRIMOINE & GOLF                  |         | SARL  | 532 471 901 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| PATRIMOINE<br>PARTENARIATS PUBLICS | & SARL  |       | 501 489 223 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| PATRIMOINE<br>TOURISME             | ET SARL |       | 445 013 881 | NANTERRE  | Co-Gérante                                     |
| PG INVEST                          |         | SCI   | 882 692 197 | CANNES    | Gérante                                        |

*CL*

|                      |      |             |          |            |
|----------------------|------|-------------|----------|------------|
| SINEQUANONE          | SARL | 480 107 226 | CANNES   | Gérante    |
| LA TRANCHE INVEST    | SCI  | 948 601 687 | NANTERRE | Co-Gérante |
| HAMEAU DE BEAUSEJOUR | SCI  | 478 170 251 | PARIS    | Co-Gérante |
| MALO BEY             | SCI  | 931 451 462 | CANNES   | Gérante    |

Liste des mandats de Monsieur Louis-Victor Duval (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE            | FORME | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat              |
|------------------------------|-------|-------------|-----------|-----------------------------|
| 2D AMENAGEMENT               | SAS   | 829 975 424 | PARIS     | Président                   |
| AFRIC'IMPACT                 | SAS   | 901 303 156 | NANTERRE  | Directeur Général           |
| ALAMO REGIONS                | SAS   | 979 961 059 | PARIS     | Président                   |
| ALAMO                        | SAS   | 432 108 561 | PARIS     | Président                   |
| CIXIS                        | SARL  | 440 141 620 | PARIS     | Co-Gérant                   |
| CONQUINVEST                  | SARL  | 443 255 963 | NANTERRE  | Co-Gérant                   |
| DAD HOLDING                  | SAS   | 949 564 595 | NANTERRE  | Président<br>Administrateur |
| DE L'INTENDANCE              | SARL  | 818 521 312 | NANTERRE  | Co-Gérant                   |
| DUVAL COMMERCIALISATION      | SAS   | 982 620 627 | PARIS     | Président                   |
| DUVAL CONSEIL                | SAS   | 507 556 926 | PARIS     | Président                   |
| DUVAL DEVELOPPEMENT CARAIBES | SARL  | 493 977 433 | PARIS     | Co-Gérant                   |
| DUVAL DEVELOPPEMENT          | SAS   | 408 723 187 | PARIS     | Président                   |
| DUVAL TRANSITION ET ENERGIES | SAS   | 979 339 439 | NANTERRE  | Président                   |
| DUVAL ENERGIES               | SAS   | 915 344 279 | NANTERRE  | Président                   |

|                                                                   |         |             |             |                                           |
|-------------------------------------------------------------------|---------|-------------|-------------|-------------------------------------------|
| DUVAL INVESTISSEMENTS<br>&PARTICIPATIONS DIP                      | SARL    | 448 663 815 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| GEX AMENAGEMENT                                                   | SARL    | 841 411 598 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| GRUPE DUVAL                                                       | SAS     | 444 523 567 | NANTERRE    | Directeur Général<br>et<br>Administrateur |
| HOLDING BG GOLF                                                   | SAS     | 914 075 502 | NANTERRE    | Directeur Général                         |
| JAPONAISE                                                         | SNC     | 490 350 709 | BASSE TERRE | Co-Gérant                                 |
| LEROUX INVEST                                                     | SCI     | 843 045 030 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| MAISONS DE BRETAGNE                                               | SARL    | 950 067 637 | PARIS       | Co-Gérant                                 |
| MAITRISE D'OUVRAGE<br>BATIMENT ET<br>AGENCEMENT SARL<br>M.O.B.A.T | SARL    | 397 650 722 | NANTERRE    | Gérant                                    |
| MDB PROMOTION                                                     | SARL    | 391 904 695 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| MDB TECHNILAND                                                    | SARL    | 383 602 778 | PARIS       | Co-Gérant                                 |
| PATRIMOINE<br>ET ENERGIES                                         | ET SARL | 979 339 215 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| PATRIMOINE<br>ENTREPRISES<br>IMMOBILIER                           | ET SARL | 501 464 705 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| REIMS REPUBLIQUE<br>DEVELOPEMENT                                  | SARL    | 750 286 239 | NANTERRE    | Gérant                                    |
| SAPI INTER                                                        | SARL    | 803 405 976 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| SBH 4                                                             | SNC     | 520 469 438 | BASSE TERRE | Co-Gérant                                 |
| SERDICA                                                           | SARL    | 803 285 709 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| SIOUL INVEST                                                      | SARL    | 514 990 407 | NANTERRE    | Gérant                                    |
| SIOUL                                                             | SCI     | 519 049 951 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |
| SIPA 2                                                            | SARL    | 978 131 555 | NANTERRE    | Co-Gérant                                 |

*Cat*

|                  |      |             |          |           |
|------------------|------|-------------|----------|-----------|
| SIPA             | SARL | 878 389 493 | NANTERRE | Co-Gérant |
| SOURCE 17 INVEST | SCI  | 929 036 127 | NANTERRE | Président |

**Liste des mandats de Monsieur Thomas Guyot(représentant de Suravenir,  
membre du Conseil de surveillance)**

| NOM DE LA SOCIETE         | FORME  | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat                                                            |
|---------------------------|--------|-------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------|
| 24 KERBONNE               | SCI    | 888 058 849 | Brest     | Gérant                                                                    |
| ARKEA REAL ESTATE         | SAS    | 798 456 810 | Paris     | Président du Conseil d'Administration et membre de Conseil Stratégique    |
| ARKEA REIM                | SAS    | 894 009 687 | Paris     | Président du Conseil d'Administration et membre du Comité de Surveillance |
| Château Calon Segur       | SAS    | 752 806 240 | Paris     | Membre du Conseil d'Administration                                        |
| LES TERROIRS DE SURAVENIR | DE SAS | 818373227   | Brest     | Membre du Comité de surveillance                                          |
| Swen Capital Partners     | SA     | 803 812 593 | Paris     | Administrateur, Vice-Président du Conseil d'administration                |
| Yomoni                    | SAS    | 811 266 170 | Paris     | Représentant de Crédit Mutuel Arkéa, censeur                              |

Liste des mandats de Madame Audrey Chatain (représentant de BMR Holding,  
membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE                 | FORME | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat      |
|-----------------------------------|-------|-------------|-----------|---------------------|
| BMR Holding                       | SAS   | 434 490 215 | Lyon      | Directrice générale |
| AUDIREV                           | SAS   | 453 413 411 | Lyon      | Présidente          |
| ALEXA                             | SARL  | 484 339 742 | Lyon      | Gérante             |
| GCR SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE | SAS   | 315 483 644 | Lyon      | Directrice générale |

Liste des mandats de Madame Margaux Graff (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE | FORME | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat |
|-------------------|-------|-------------|-----------|----------------|
| CHARLOTTE         | SARL  | 453 415 028 | Paris     | Gérante        |
| DA.BE.OL.PA       | SARL  | 403 688 526 | Paris     | Gérante        |
| SARATOGA          | SCI   | 485 124 630 | Paris     | Gérante        |
| MUNCIE            | SCI   | 492 669 122 | Paris     | Gérante        |
| NEYAA             | SAS   | 832 280 036 | Paris     | Présidente     |
| SHADDAI           | SAS   | 831 524 442 | Paris     | Gérante        |
| DENARO            | SARL  | 797 402 096 | Paris     | Gérante        |
| MUSE              | SAS   | 885 330 787 | Paris     | Présidente     |

Liste des mandats de Madame Marie Monnet (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE                  | FORME | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat |
|------------------------------------|-------|-------------|-----------|----------------|
| HÔTELIÈRE DE LA RUE DE SAS JARENTE | SAS   | 682 021 894 | PARIS     | Présidente     |
| KIARA                              | SARL  | 532 209 459 | PARIS     | Gérante        |

*CA*

|                                     |                          |             |             |            |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------|-------------|------------|
| LKM                                 | SARL à associe<br>unique | 851 754 580 | PARIS       | Gérante    |
| LOU                                 | SC                       | 799 996 848 | PARIS       | Gérante    |
| OWLAM                               | SARL                     | 892 984 774 | BASSE TERRE | Gérante    |
| PM INVEST                           | SARL                     | 853 086 197 | NANTERRE    | Gérante    |
| SARL MAINTENANCES<br>SERVICES       | SARL                     | 393 268 883 | BASSE TERRE | Gérante    |
| SCI DU 36 RUE DES<br>AMIRAUX MEQUET | SCI                      | 429 072 721 | COUTANCES   | Gérante    |
| SARL CARON                          | SARL                     | 507 981 108 | PARIS       | Gérante    |
| SCI CARON                           | SCI                      | 508 417 987 | PARIS       | Gérante    |
| QIRAH                               | SAS                      | 952 535 037 | PARIS       | Présidente |
| JOLIAA                              | SAS                      | 500 790 928 | PARIS       | Présidente |
| HOFESH                              | SASU                     | 937 525 285 | BASSE-TERRE | Présidente |

**Liste des mandats de Monsieur Hugues Grimaldi(représentant de Prédica,  
membre du Conseil de surveillance)**

| NOM DE LA SOCIETE   | FORME | N°RCS       | Ville RCS        | Type de mandat |
|---------------------|-------|-------------|------------------|----------------|
| CAA STERN           | SARL  | fn554091    | VIENNE(Autriche) | Co-gérant      |
| EUROMARSEILLE 1     | SCI   | 499 432 631 | PARIS            | Co-gérant      |
| EUROMARSEILLE 2     | SCI   | 499 436 194 | PARIS            | Co-gérant      |
| EUROMARSEILLE INEST | SARL  | 502 252 241 | PARIS            | Co-gérant      |
| EUROMARSEILLE PK    | SCI   | 499 537 314 | PARIS            | Co-gérant      |
| GHD BUREAUX         | SCI   | 804 490 407 | PARIS            | Gérant         |
| GHD COMMERCES       | SAS   | 534 628 367 | PARIS            | Président      |
| GHD HABITATION      | SCI   | 804 490 589 | PARIS            | Gérant         |
| ghd opco hotel      | SAS   | 810 468 454 | PARIS            | Administrateur |



|                      |         |              |            |                                                                                 |
|----------------------|---------|--------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| ghd propco hotel     | SCI     | 804 721 850  | PARIS      | Gérant                                                                          |
| AEW IMMOCOMMERCIAL   | OPCI    | 329 255 0496 | PARIS      | Administrateur                                                                  |
| OPCI GHD             | SPPICAV | 810 492 801  | PARIS      | Administrateur et Président du Conseil d'Administration                         |
| OPCI LAPILLUS 1      | SPPICAV | 522 857 135  | PARIS      | RP de PREDICA Administrateur                                                    |
| OPCI MESSIDOR        | SPPICAV | 534 717 046  | PARIS      | RP de PREDICA Administrateur                                                    |
| PREDICARE            | SARL    | B 118 926    | LUXEMBOURG | Co-gérant                                                                       |
| CENTRAL              | SICAF   | MI-2100147   | MILAN      | Membre du Comité consultatif                                                    |
| FONDIS               | SCI     | 438 627 325  | PARIS      | RP de PREDICA                                                                   |
| FREY RETAIL VILLEBON | SCI     | 817 676 240  | REIMS      | Membre suppléant du Comité stratégique                                          |
| OPCI LOGISTIS        | SPPICAV | 502 888 845  | PARIS      | RP de PREDICA / Advisory Board                                                  |
| OPCI ULLIS           | SPPICAV | 895 208 908  | PARIS      | RP de PREDICA / Advisory Board                                                  |
| FLI 1                | SCI     | 803 636 760  | PARIS      | RP de PREDICA / Membre CS                                                       |
| FLI 2                | OPCI    | 849 038 161  | PARIS      | Membre de l'Advisory Board / représentant de PREDICA, de SPIRICA et de PACIFICA |
| OPCI MASSY BUREAUX   | OPCI    | 808 634 919  | PARIS      | Administrateur                                                                  |
| OPCI ECO CAMPUS      | OPCI    | 810 901 983  | PARIS      | Administrateur                                                                  |

Aw

Liste des mandats de Monsieur Emmanuel Chabas (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE                  | FORME  | N°RCS       | Ville RCS  | Type de mandat                                                 |
|------------------------------------|--------|-------------|------------|----------------------------------------------------------------|
| ACCORINVEST GROUP                  | SA     |             | LUXEMBOURG | Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit        |
| ADVISORY COMMITTEE du fonds Ardian |        |             | LUXEMBOURG | Représentant de Predica                                        |
| ALTA BLUE                          | SAS    | 522 193 796 | PARIS      | Membre du Conseil d'Administration                             |
| ARGAN                              | SA     | 393 430 608 | PARIS      | Censeur au Conseil de Surveillance                             |
| B2 HOTEL INVEST                    | SPPICV | 789 002 235 | PARIS      | Membre du Conseil d'Administration                             |
| CA RESIDENCES SENIORS              | SAS    | 532 219 151 | PARIS      | Président                                                      |
| CAA STERN GmBh                     | GmBh   |             | Autriche   | Co-gérant                                                      |
| CAMP INVEST                        | SPPICV | 532 325 255 | PARIS      | Membre du Conseil d'Administration                             |
| CARMILA                            | SA     | 798 904 025 | NANTERRE   | Représentant permanent d'un Membre du Conseil d'Administration |
| CENTRAL                            | SICAF  |             | ITALIE     | Administrateur                                                 |
| COVIVIO HOTELS                     | SCA    | 955 515 895 | PARIS      | Membre du Conseil de Surveillance                              |
| COVIVIO IMMOBILIER                 | gmbh   |             | ALLEMAGNE  | Membre du Conseil de Surveillance                              |
| DEFENSE CB3                        | SAS    |             | PARIS      | Représentant de Predica                                        |
| FFA                                |        |             |            | Membre du Comité Immobilier                                    |
| Frey Retail Villebon               | SCI    | 817 676 240 | REIMS      | Représentant de Predica                                        |
| HDP BUREAUX                        | SC     | 815 231 923 | PARIS      | Gérant                                                         |



|                       |     |  |             |       |                                                                                  |
|-----------------------|-----|--|-------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------|
| HDP HOTEL             | SC  |  | 815 231 972 | PARIS | Gérant                                                                           |
| HDP LA HALLE          | SC  |  | 815 232 087 | PARIS | Gérant                                                                           |
| Heart of La Défense   | SCI |  | 497 768 614 | PARIS | Membre du Comité stratégique                                                     |
| HOLDING EUROMARSEILLE | SAS |  | 532 257 458 | PARIS | Président                                                                        |
| ICADE                 | SA  |  | 582 074 944 | PARIS | Membre du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et Rémunérations |
|                       | SAS |  | 318 251 600 | PARIS | Membre du Comité de Supervision                                                  |
| IMEFA 1               | SCI |  | 345 036 982 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 10              | SCI |  | 348 535 006 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 100             | SC  |  | 421 262 247 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 101             | SC  |  | 421 262 031 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 102             | SC  |  | 421 265 133 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 103             | SC  |  | 421 265 158 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 104             | SC  |  | 421 264 284 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 105             | SC  |  | 421 264 771 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 107             | SC  |  | 421 263 286 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 108             | SC  |  | 421 264 581 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 109             | SC  |  | 421 264 219 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 11              | SCI |  | 349 815 928 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 110             | SC  |  | 421 263 773 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 112             | SC  |  | 432 513 638 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 113             | SC  |  | 432 489 763 | PARIS | Gérant                                                                           |
| IMEFA 115             | SC  |  | 432 489 862 | PARIS | Gérant                                                                           |

*aw*

|           |     |             |       |        |
|-----------|-----|-------------|-------|--------|
| IMEFA 116 | SC  | 432 513 141 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 117 | SC  | 432 513 059 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 118 | SC  | 432 512 945 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 12  | SCI | 349 815 779 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 120 | SC  | 432 484 863 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 121 | SC  | 434 770 244 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 122 | SC  | 434 771 085 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 123 | SC  | 434 770 392 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 126 | SC  | 434 770 525 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 128 | SC  | 434 770 723 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 129 | SC  | 434 770 806 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 13  | SCI | 349 815 985 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 131 | SC  | 434 771 010 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 132 | SC  | 434 770 335 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 140 | SC  | 434 771 366 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 148 | SCI | 804 601 300 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 149 | SCI | 804 749 877 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 150 | SCI | 804 607 497 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 155 | SCI | 804 517 829 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 158 | SC  | 812 503 654 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 159 | SC  | 812 503 738 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 16  | SCI | 351 294 970 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 161 | SCI | 812 619 047 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 162 | SCI | 812 619 112 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 163 | SCI | 812 619 153 | PARIS | Gérant |

*gr*

|           |     |             |       |        |
|-----------|-----|-------------|-------|--------|
| IMEFA 164 | SCI | 812 619 187 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 165 | SCI | 812 619 195 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 169 | SCI | 815 232 129 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 17  | SCI | 351 295 175 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 170 | SCI | 815 232 210 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 171 | SCI | 818 269 896 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 172 | SCI | 818 274 623 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 173 | SCI | 818 274 672 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 175 | SCI | 818 381 055 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 176 | SCI | 818 404 287 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 177 | SCI | 818 551 392 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 178 | SCI | 818 401 804 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 179 | SCI | 818 403 586 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 18  | SCI | 351 978 424 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 180 | SCI | 818 241 804 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 181 | SCI | 825 284 045 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 182 | SCI | 825 283 963 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 183 | SCI | 825 284 144 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 184 | SCI | 825 284 110 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 185 | SCI | 825 287 626 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 186 | SCI | 825 377 450 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 187 | SCI | 825 377 484 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 188 | SCI | 825 571 803 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 189 | SCI | 825 377 500 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 190 | SCI | 825 379 860 | PARIS | Gérant |

*aw*

|           |     |             |       |        |
|-----------|-----|-------------|-------|--------|
| IMEFA 192 | SCI | 852 274 430 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 193 | SCI | 852 295 799 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 194 | SCI | 852 297 605 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 195 | SCI | 852 277 748 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 196 | SCI | 852 291 996 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 198 | SCI | 852 275 189 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 199 | SCI | 852 275 270 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 2   | SC  | 347 448 730 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 20  | SCI | 351 978 457 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 201 | SCI | 852 277 920 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 203 | SCI | 878 557 776 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 204 | SCI | 878 558 568 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 205 | SCI | 878 638 675 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 206 | SCI | 878 598 572 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 207 | SCI | 878 557 909 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 208 | SCI | 878 559 806 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 209 | SCI | 878 559 756 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 211 | SCI | 878 559 673 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 212 | SCI | 878 559 889 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 22  | SCI | 351 978 499 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 25  | SCI | 351 978 622 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 3   | SC  | 347 448 896 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 32  | SC  | 384 760 419 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 33  | SC  | 384 760 435 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 34  | SC  | 384 760 492 | PARIS | Gérant |

|          |     |  |             |       |        |
|----------|-----|--|-------------|-------|--------|
| IMEFA 35 | SC  |  | 384 760 534 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 36 | SC  |  | 393 399 910 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 37 | SC  |  | 393 399 845 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 38 | SC  |  | 393 399 951 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 39 | SC  |  | 393 399 753 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 4  | SC  |  | 347 448 821 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 42 | SC  |  | 395 307 812 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 43 | SC  |  | 395 306 020 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 44 | SC  |  | 395 307 929 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 45 | SC  |  | 395 293 020 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 47 | SC  |  | 395 291 354 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 48 | SC  |  | 395 291 719 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 49 | SC  |  | 395 293 319 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 5  | SCI |  | 349 106 096 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 50 | SC  |  | 395 293 228 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 51 | SCI |  | 399 179 134 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 52 | SCI |  | 399 181 312 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 53 | SCI |  | 399 180 553 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 54 | SCI |  | 399 180 322 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 57 | SCI |  | 399 179 340 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 58 | SCI |  | 399 182 351 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 6  | SCI |  | 348 535 352 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 60 | SCI |  | 399 179 852 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 61 | SCI |  | 401 380 043 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 62 | SC  |  | 401 379 888 | PARIS | Gérant |

|          |     |             |       |        |
|----------|-----|-------------|-------|--------|
| IMEFA 63 | SC  | 401 379 581 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 64 | SC  | 401 379 326 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 66 | SC  | 401 378 641 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 67 | SC  | 401 378 757 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 68 | SC  | 401 378 880 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 69 | SC  | 401 379 037 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 72 | SC  | 402 865 836 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 73 | SC  | 402 865 711 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 74 | SC  | 402 871 966 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 76 | SC  | 402 865 182 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 77 | SC  | 402 866 370 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 78 | SC  | 402 866 339 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 79 | SC  | 402 871 123 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 8  | SCI | 348 535 121 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 80 | SC  | 402 871 818 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 81 | SC  | 411 929 730 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 82 | SC  | 411 863 681 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 83 | SC  | 411 863 657 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 84 | SC  | 412 054 694 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 85 | SC  | 411 854 995 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 89 | SC  | 411 854 490 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 9  | SCI | 348 535 063 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 91 | SC  | 415 368 455 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 92 | SC  | 415 373 448 | PARIS | Gérant |
| IMEFA 96 | SC  | 415 369 750 | PARIS | Gérant |



|                              |        |             |            |                                         |
|------------------------------|--------|-------------|------------|-----------------------------------------|
| IMEFA 97                     | SC     | 415 374 248 | PARIS      | Gérant                                  |
| IMEFA 98                     | SC     | 415 373 877 | PARIS      | Gérant                                  |
| IRIS HOLDING                 | SAS    | 525 257 176 | PARIS      | Membre du Conseil d'Administration      |
| IRIS HOLDING FRANCE          | SAS    | 525 257 176 | PARIS      | Président du Comité de partenariat      |
| IRIS INVEST                  | SPPICV | 528 722 713 | PARIS      | Membre du Conseil d'Administration      |
| L2A SA                       | SA     |             | Luxembourg | Gérant                                  |
| L2B SA                       | SA     |             | Luxembourg | Gérant                                  |
| LYON TONY GARNIER            | SCI    | 804 490 084 | PARIS      | Gérant                                  |
| OPCI ALTA COMMERCE EUROPE    | OPCI   | 882 460 082 | PARIS      | Membre de l'Advisory Board              |
| OPCI CAA COMMERCE 2          | SPPICV | 538 306 770 | PARIS      | Représentant permanent de Predica       |
| OPCI CAA COMMERCE 2          | OPCI   | 538 306 770 | PARIS      | Administrateur et Président du CA       |
| OPCI ICADE HEALTHCARE EUROPE | OPCI   | 844 619 650 | PARIS      | Administrateur                          |
| OPCI LAPILLUS 1              | SPPICV | 751 395 013 | PARIS      | Administrateur                          |
| OPCI MASSY BUREAUX           | OPCI   | 808 634 919 | PARIS      | Administrateur et Président du CA       |
| OPCI Messidor                | SPPICV | 534 717 046 | PARIS      | Administrateur et Président du CA       |
| OPCI PREDICA BUREAUX         | SPPICV | 522 856 905 | PARIS      | Représentant permanent de Predica au CA |
| OPCI PREDICA COMMERCE        | SPPICV | 525 387 072 | PARIS      | Administrateur et Président du CA       |
| OPCI PREDICA HABITATION      | SPPICV | 522 857 135 | PARIS      | Représentant de la SCI IMEFA 34         |

|                                 |     |             |       |                                    |
|---------------------------------|-----|-------------|-------|------------------------------------|
| PORTE DES LILAS FRERES FLAVIENS | SCI | 493 179 485 | PARIS | Gérant                             |
| RESICO                          | SAS | 401 379 128 | PARIS | Président                          |
| SAS 59-61 RUE LAFAYETTE         | SAS | 528 440 936 | PARIS | Président                          |
| SAS 81-91 RUE FALGUIERE         | SAS | 524 201 985 | PARIS | Président                          |
| SAS COMMERCE 1                  | SAS | 909 564 932 | PARIS | Président                          |
| SAS COMMERCE 2                  | SAS | 909 983 975 | PARIS | Président                          |
| SAS CRISTAL                     | SAS | 807 788 690 | PARIS | Administrateur                     |
| SAS PREIM HEALTHCARE            | SAS | 820 209 674 | PARIS | Membre du Conseil de Surveillance  |
| SCI "FEDERALE PEREIRE VICTOIRE" | SCI | 400 229 944 | PARIS | Gérant                             |
| SCI "FEDERLOG"                  | SCI | 439 426 354 | PARIS | Gérant                             |
| SCI "FEDERPIERRE MICHAL"        | SCI | 403 566 839 | PARIS | Gérant                             |
| SCI "FEDERPIERRE"               | SCI | 402 697 874 | PARIS | Gérant                             |
| SCI "GRENIER VELLEFAUX"         | SCI | 398 113 092 | PARIS | Gérant                             |
| SCI "VICQ D'AZIR" - VELLEFAUX   | SC  | 351 242 177 | PARIS | Gérant                             |
| SCI "VICQ NEUILLY"              | SC  | 408 631 059 | PARIS | Gérant                             |
| SCI 11 PLACE DE L'EUROPE        | SCI | 528 694 953 | PARIS | Gérant                             |
| SCI 1-3 PLACE VALHUBERT         | SC  | 438 840 597 | PARIS | Gérant                             |
| SCI ACADEMIE MONTRouGE          | SCI | 851 586 321 | PARIS | Représentant de Predica et Spirica |
| SCI AEV CA                      | SCI | 825 377 484 | PARIS | Gérant                             |
| SCI AEV CA 2                    | SCI | 914 702 014 | PARIS | Gérant                             |
| SCI DAHLIA                      | SCI | 537 443 277 | PARIS | Gérant                             |
| SCI DS CAMPUS                   | SCI | 434 771 218 | PARIS | Gérant                             |

|                                    |        |             |       |                                                                                          |
|------------------------------------|--------|-------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| SCI FEDER LONDRES                  | SCI    | 433 971 298 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI FEDERALE VILLIERS              | SCI    | 422 505 776 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI FEDERIMMO                      | SCI    | 478 735 541 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI FEDERPIERRE SC<br>CAPUCINES    | SC     | 410 803 217 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI FEDERPIERRE SC<br>CAULAINCOURT | SC     | 419 556 196 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI FEDERPIERRE SC<br>UNIVERSITE   | SC     | 420 241 630 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI HOLDING DAHLIA                 | SCI    | 535 307 268 | PARIS | Président du Comité<br>de Partenariat et<br>membre du CA                                 |
| SCI IMEFA 174                      | SCI    | 818 274 714 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI LONGCHAMP<br>MONTEVIDEO        | SCI    | 402 765 283 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI MEDIBUREAUX                    | SC     | 444 031 470 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI MEDIC HABITATION               | SCI    | 320 141 484 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI NEW VELIZY                     | SCI    | 434 771 291 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SCI Tour Merle                     | SCI    | 753 114 610 | PARIS | Représentant de<br>Predica                                                               |
| SPIRICA BOISSEAU                   | SCI    | 852 300 995 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| SPIRICA NICE JOIA                  | SCI    | 878 548 460 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| UNIPIERRE ASSURANCE                | SCPICV | 382 148 302 | PARIS | Représentant<br>permanent<br>de<br>Predica Membre<br>du<br>Conseil<br>de<br>Surveillance |
| VILLAGE VICTOR HUGO                | SC     | 428 737 241 | PARIS | Gérant                                                                                   |
| VILLEURBANNE LA<br>SOIE ILOT H     | SCI    | 804 603 736 | PARIS | Gérant                                                                                   |

Liste des mandats de Madame Aurélie Tristant (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE                            | FORME | N° RCS      | Ville RCS | Type de mandat       |
|----------------------------------------------|-------|-------------|-----------|----------------------|
| LA BANQUE POSTALE IMMOBILIER CONSEIL (LBPIC) | SAS   | 514 619 303 | Paris     | Présidente           |
| LOUVRE BANQUE PRIVEE                         | SA    | 384 282 968 | Paris     | Membre du Directoire |

Liste des mandats de Monsieur Axel Bernia (membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE              | FORME | N° RCS             | Ville RCS                          | Type de mandat                        |
|--------------------------------|-------|--------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| AF F HOLDING                   | AG    | CH-020.3.040.929-7 | LAUSANNE, SUISSE                   | Président du Conseil d'Administration |
| AF FT                          | AG    | CH-020.3.040.967-5 | LAUSANNE, SUISSE                   | Président du Conseil d'Administration |
| BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT | SA    | 378537690          | PARIS                              | Directeur Général Délégué             |
| B-SIDE SAS                     | SAS   | 807 913 942        | PARIS                              | Président                             |
| CERES INVEST                   | BV    | 775 683 264        | GENT, BELGIQUE                     | Président du Board de Surveillance)   |
| COOPTALIS                      | SAS   | 753 670 306        | LILLE METROPOLE                    | Président du Conseil de Surveillance  |
| ECF TOPCO                      | SAS   | 952 919 264        | EVRY                               | Membre du Conseil de Surveillance     |
| EQUIVALENZA AMERICA            | SL    | B-99370355         | L'HOSPITALET DE LLOBREGAT, ESPAGNE | Membre du Conseil d'Administration    |
| EQUIVALENZA EUROPEAN UNIO      | SL    | B-99370371         | L'HOSPITALET DE                    | Membre du Conseil d'Administration    |

|                                 |           |  |                    |                                    |                                       |
|---------------------------------|-----------|--|--------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| EQUIVALENZA INTERNATIONAL GROUP | SL        |  | B-99365017         | LLOBREGAT, ESPAGNE                 | Membre du Conseil d'Administration    |
| EQUIVALENZA RETAIL              | SL        |  | B-99307324         | L'HOSPITALET DE LLOBREGAT, ESPAGNE | Membre du Conseil d'Administration    |
| FONCIERE PATRIMOINE ET COMMERCE | SCA cotée |  | 395 062 540        | PARIS                              | Membre du Conseil de Surveillance     |
| FRANCE HOSPITALITY INVESTMENT   | SAS       |  | 835 250 077        | PARIS                              | Membre du Comité de Surveillance      |
| GROUPE GUEMAS                   | SAS       |  | 903 288 801        | NANTES                             | Président du Conseil de Surveillance  |
| LET'S GO FITNESS HOLDING        | SA        |  | CH-550.1.095.779-6 | LAUSANNE, SUISSE                   | Président du Conseil d'Administration |
| LGF ACO                         | AG        |  | CH-217.3.568.234-1 | LAUSANNE, SUISSE                   | Président du Conseil d'Administration |
| LGF GROUP EQUITY                | AG        |  | CH-217.3.568.232-5 | LAUSANNE, SUISSE                   | Président du Conseil d'Administration |
| NAXICAP PARTNERS                | SA        |  | 437 558 893        | PARIS                              | Membre du Directoire                  |
| TIVO INVEST                     | SA        |  | BE 0629.916.020    | BRUXELLES, BELGIQUE                | Membre du Conseil d'Administration    |
| WEBINFLUENCE GROUP              | AS        |  | 12060941           | TALLINN, ESTONIE                   | Président du Conseil de Surveillance  |



**Liste des mandats de Monsieur Mathieu Requillart**  
(représentant Banque Populaire Val de France, membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE                           | FORME                     | N°RCS       | Ville RCS  | Type de mandat                                                                   |
|---------------------------------------------|---------------------------|-------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE              | SA                        | 549 800 373 | Versailles | Directeur Général                                                                |
| BPCE                                        | SA                        | 493 455 042 | Paris      | Censeur Conseil de Surveillance et membre du comité des risques                  |
| FEDERATION NATIONALE DES BANQUES POPULAIRES | Association Loi 1901      | N/A         | N/A        | Administrateur                                                                   |
| INSTITUT DE PREVOYANCE BANQUE POPULAIRE     | Institution de prévoyance | N/A         | N/A        | Administrateur                                                                   |
| RETRAITE SUPPLEMENTAIRE BANQUE POPULAIRE    | SA                        | 844 697 540 | Nanterre   | Administrateur                                                                   |
| OUEST CROISSANCE GESTION                    | SA                        | 440 297 935 | Nantes     | Membre du Conseil de Surveillance                                                |
| BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES            | GIE                       | 812 773 711 | Paris      | Administrateur Banque Populaire Val de France représentée par Mathieu RÉQUILLART |
| BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES                | SNC                       | 538 592 312 | Paris      | Administrateur Banque Populaire Val de France représentée par Mathieu RÉQUILLART |
| ALBIAN IT                                   | SA                        | 501 105 498 | Paris      | Administrateur Banque Populaire Val de France représentée par Mathieu RÉQUILLART |

Liste des mandats de Madame Camille Barrois  
(Membre du Conseil de surveillance)

NEANT.

Liste des mandats de Madame Florence Habib-Deloncle  
(Membre du Conseil de surveillance)

| NOM DE LA SOCIETE | FORME | N°RCS       | Ville RCS | Type de mandat                                            |
|-------------------|-------|-------------|-----------|-----------------------------------------------------------|
| Icade             | SA    | 582 074 944 | Nanterre  | Membre du comité des investissements et des rémunérations |
| Carmila France    | SASU  | 799 828 173 | Paris     | Membre du comité des investissements                      |



**Annexe 2 : Conventions conclues avec les Sociétés Contrôlées par la société PATRIMOINE  
ET COMMERCE conformément à l'article L 225-37-4 2° du code de Commerce**

|                             | Contrat de<br>domiciliation | Convention de<br>rémunération de<br>caution | Convention<br>de gestion | Convention<br>d'assistance<br>"ASSET" |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| ALENCON OUEST               |                             |                                             |                          |                                       |
| ANNEMASSE INVEST            |                             |                                             |                          |                                       |
| ANTIBES INVEST              |                             |                                             |                          |                                       |
| ARCINVEST                   |                             |                                             |                          |                                       |
| ARGENTAN INVEST             |                             |                                             |                          |                                       |
| BARENTIN INVEST             |                             |                                             |                          |                                       |
| BEYNOST                     |                             |                                             |                          |                                       |
| DEVELOPEMENT                |                             |                                             |                          |                                       |
| BEYNOST INVEST              |                             |                                             |                          |                                       |
| BOURG EN BRESSE<br>INVEST   |                             |                                             |                          |                                       |
| BOURG EN BRESSE<br>INVEST 2 |                             |                                             |                          |                                       |
| BOURGES INVEST 2            |                             |                                             |                          |                                       |
| BUCHELAY INVEST             |                             |                                             |                          |                                       |
| CHAMBLINVEST                |                             |                                             |                          |                                       |
| CHAMP D'OR INVEST           |                             |                                             |                          |                                       |
| CHAMPNIERS<br>INVEST        |                             |                                             |                          |                                       |
| CHAMPNIERS<br>INVEST 2      |                             |                                             |                          |                                       |
| CHAMPNIERS<br>INVEST 3      |                             |                                             |                          |                                       |
| CHATEAU-THIERRY             |                             |                                             |                          |                                       |
| CHATEAU-THIERRY<br>INVEST 2 |                             |                                             |                          |                                       |
| CHAUNY INVEST               |                             |                                             |                          |                                       |
| CHERBOURG INVEST            |                             |                                             |                          |                                       |
| CHERBOURG INVEST<br>HOLDING |                             |                                             |                          |                                       |
| CLERMINVEST                 |                             |                                             |                          |                                       |
| COGNAC INVEST               |                             |                                             |                          |                                       |
| COMBOIRE INVEST             |                             |                                             |                          |                                       |
| COMBOIRE INVEST 2           |                             |                                             |                          |                                       |
| CONFORINVEST                |                             |                                             |                          |                                       |
| MARTINIQUE                  |                             |                                             |                          |                                       |
| CREUSINVEST                 |                             |                                             |                          |                                       |
| CREUSINVEST 2               |                             |                                             |                          |                                       |
| DAUPHINE                    |                             |                                             |                          |                                       |
| DE HAUTE ECLAIRE            |                             |                                             |                          |                                       |
| DINVEST                     |                             |                                             |                          |                                       |

|                          |  |  |  |  |  |
|--------------------------|--|--|--|--|--|
| DOTH INVEST              |  |  |  |  |  |
| ECLATS INVEST 1          |  |  |  |  |  |
| ECULLY INVEST            |  |  |  |  |  |
| ETREMBIERES INVEST       |  |  |  |  |  |
| EULALIE INVEST           |  |  |  |  |  |
| EYSINES INVEST           |  |  |  |  |  |
| FONCIERE DE LORRAINE     |  |  |  |  |  |
| FONTAINE INVEST          |  |  |  |  |  |
| FROUARD-ISLE INVEST      |  |  |  |  |  |
| GAILLINVEST              |  |  |  |  |  |
| GAUDENSINVEST            |  |  |  |  |  |
| GIEN INVEST              |  |  |  |  |  |
| GROUPE SEPRIC            |  |  |  |  |  |
| ISTRES INVEST I          |  |  |  |  |  |
| ISTRES INVEST III        |  |  |  |  |  |
| LA PIOLINE INVEST        |  |  |  |  |  |
| LANNION INVEST II        |  |  |  |  |  |
| LAONINVEST 2             |  |  |  |  |  |
| LAONINVEST 3             |  |  |  |  |  |
| LE VIGEN INVEST          |  |  |  |  |  |
| LEMPDES INVEST           |  |  |  |  |  |
| LEXY PARK INVEST         |  |  |  |  |  |
| LIMOGES INVEST           |  |  |  |  |  |
| LIMOGES LE VIGEN         |  |  |  |  |  |
| LOCHES INVEST            |  |  |  |  |  |
| LP INVEST                |  |  |  |  |  |
| MASH                     |  |  |  |  |  |
| MONTLUCON INVEST         |  |  |  |  |  |
| MOUGIN                   |  |  |  |  |  |
| IMMOBILIER               |  |  |  |  |  |
| ORGEBRICE INVEST         |  |  |  |  |  |
| PACE INVEST              |  |  |  |  |  |
| PATRIMOINE ET COMMERCE   |  |  |  |  |  |
| PATRIMOINE ET COMMERCE 2 |  |  |  |  |  |
| PAU INVEST               |  |  |  |  |  |
| PERRIERES INVEST         |  |  |  |  |  |
| PLAISIR INVEST           |  |  |  |  |  |
| PLERIN INVEST            |  |  |  |  |  |
| POITIERS INVEST          |  |  |  |  |  |
| CCES 2                   |  |  |  |  |  |

*Ch*

|                              |  |  |  |  |  |
|------------------------------|--|--|--|--|--|
| POITIERS INVEST<br>CCES 3    |  |  |  |  |  |
| POITIERS INVEST<br>CCES 4    |  |  |  |  |  |
| POITIERS INVEST<br>COMMERCES |  |  |  |  |  |
| PONTARLIER INVEST            |  |  |  |  |  |
| PUYMARET INVEST 1            |  |  |  |  |  |
| REDON INVEST                 |  |  |  |  |  |
| ROCHAMBLY INVEST             |  |  |  |  |  |
| ROMMAX 38                    |  |  |  |  |  |
| RSP INVEST                   |  |  |  |  |  |
| SAINT BRICE INVEST           |  |  |  |  |  |
| SAINT LO INVEST              |  |  |  |  |  |
| SAINT PARRES<br>INVEST       |  |  |  |  |  |
| SALAISE INVEST               |  |  |  |  |  |
| SALONINVEST                  |  |  |  |  |  |
| SEPRIC                       |  |  |  |  |  |
| REALISATIONS                 |  |  |  |  |  |
| SOISSONS INVEST              |  |  |  |  |  |
| ST GENIS POUILLY<br>INVEST   |  |  |  |  |  |
| STUDIO PROD                  |  |  |  |  |  |
| THONON INVEST                |  |  |  |  |  |
| VANDOEUVRE                   |  |  |  |  |  |
| VILLE DU BOIS<br>INVEST      |  |  |  |  |  |
| VITROLINVEST                 |  |  |  |  |  |
| W2N                          |  |  |  |  |  |
| WAVE INVEST                  |  |  |  |  |  |
| WITTEN                       |  |  |  |  |  |
| WITTEN 2                     |  |  |  |  |  |

Les cases grisées correspondent aux conventions intervenues au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.